

12.2. Aperçu des Activités des neufs (09) villages cibles.

Fiche Technique du GGF de Bounouna

Nom du GGF:		Date de création:	08 février 2003	Livret de compte N°: 040053 Banque Agricole et Commerciale du Burkina Faso Compte N°: 30-012-316-2420-7	
GGF/ Mixte de BOUNOUNA		Date de la reconnaissance officielle:	16 janvier 2004		
		N° Agreement: 2004-005/MATD/PCMO/DBNF			
Personnes habilitées à représenter le GGF: . KONE Lamoussa (H) (Président) . SOULAMA Massadiamou (H) (Secrétaire Général) . SOULAMA Mafati (F) (Trésorier)				Total des membres: 48 avec H (13) F(35)	
Objectifs:		Activités:		Cotisation :	
- L'amélioration des conditions de vie et de travail de ses membres; - L'amélioration de la production forestière de ses membres; - Le développement de l'esprit de solidarité et d'entraide entre ses membres; - La contribution au développement économique et social de Bounouna.		- Assurer l'approvisionnement de ses membres en matériel équipement; - Contribuer à la formation professionnelle de ses membres; - Contribuer à la gestion rationnelle et durable de la forêt classée de Bounouna; - Participer à l'aménagement, l'exploitation et la valorisation du bois de feux en créant des emplois et des revenus pour les membres - Contribuer à la reforestation des zones dégradées et l'enrichissement des parcelles exploitées - Renforcer l'unité et la solidarité pour le bien être économique et social de tous les membres.		. Condition d'Adhésion: 1000F CFA . Cotisation mensuelle: 500F CFA	
				Réunions:	
				- L'Assemblée Générale se réunit en session ordinaire deux fois par an et en session extraordinaire en cas de besoin. - Le Bureau Exécutif se réunit une fois tous les deux mois et en cas de besoin.	
				Existence de CVGT:	
				Il n'y a pas de CVGT à Bounouna, mais son équivalent qui est l'UAD avec 51 membres avec 35 femmes et 20 hommes. *UAD: Union des Associations de Développement	
Activités de l'Etude Pilote:					
1 ^{ère} Phase:	• Sessions de formation: - En techniques de plantation d'arbres pour une acquisition de connaissances théoriques nécessaire pour la réhabilitation de la FC - En fabrication de foyers améliorés afin de contrôler la coupe excessive du bois. Nombre de foyers fabriqués après la formation: 60 - En apiculture moderne pour contrôler les feux de brousse. Nombre total de ruches payées après la formation: 10 - En fabrication de savon afin de diversifier les activités génératrices de revenu pour les femmes - En techniques de feux précoces pour le control des feux de brousses et la préservation de nos forêts - En vaccination animale (petits animaux) pour la réduction du taux de maladie des animaux - En technique de production et d'utilisation de la fumure organique: Améliorer la production agricole et réduire les dépenses liées à l'achat des engrais chimiques. - En renforcement de capacité: Renforcer la capacité de gestion des groupements villageois - En gestion financière et comptable: Renforcer les capacités de gestion financière et comptable du groupement - En Alphabétisation Initiale, langue Dioula (1^{ère} phase): Renforcer la capacité de lecture et d'écriture des populations en langue nationale Dioula. Résultat : 11 candidats (Femmes 10) admis • Plantation de 500 pieds de néré dans la FC, • Voyages d'étude (Toumousseni, Fougangoue)				
2 ^{ème} Phase:	• Plantation de 750 pieds d'Eucalyptus et de 150 d'Anacardium (réalisée le 29 août 2004 sur 1,5 ha dans la FC. Taux de réussite: 88%) • Plantation de 350 pieds d'Eucalyptus et 190 pieds d'Anacardium (réalisée en août 2004 sur 2 ha: forêt villageoise), • Création d'une union des GGF en 2004. Cette union n'est pas encore officiellement reconnue • Organisation de la Table Rond.Accord sur le but de la gestion et le site d'activité. Distribution des PV. • Formation Complémentaire de Base, langue dioula : Renforcer la capacité de lecture et d'écriture des populations en langue nationale Dioula				
Accords avec le Service Forestier: signé le 23 juin 2004 et un (01) an renouvelable					
Droits des GGF:	- Au regard de la forte dégradation de la FC de Bounouna causée par les feux de brousse et la coupe abusive et illégale du bois de feu, le droit actuel du GGF demeure dans l'utilisation traditionnelle de la FC jusqu'à ce que les arbres plantés dans le cadre de la reforestation arrivent à maturité et être exploitable, - La promotion de l'agroforesterie sur les sites de plantation pour une durée déterminée (site de plantation 2004 culture du sésame)				

Attributions des GGF: *sous la supervision du service forestier	- Production de pépinière - Plantations d'espèces locales ou exotiques; - La lutte contre les feux de brousse, - La supervision de la FC (3 fois/semaine de juin à octobre et tous les jours à partir de novembre)
Gestion des équipements de foresterie:	• Utilisation efficiente des équipements et leur stockage dans un magasin à la fin des activités. Le GGF a stocké son matériel chez le responsable à l'information (il détient la clef du magasin) en attendant la construction d'un magasin pour transférer les équipements. • Possibilité de louer les équipements à des tiers personne ou un groupe et les revenus générés pourraient être utilisés pour la réparation ou pour la promotion d'activités génératrices de revenus, • Promotion de cultures maraîchères avec les équipements, • En cas de perte d'un équipement, le GGF s'engage à trouver le responsable or à remplacer l'équipement perdu, • En cas de mauvais usage, le service forestier pourrait retirer les équipements au profit d'un autre GGF. • Le tarif de location se trouve en annexe.
Observations:	Pour la FC de Bounouna, une union des GGF a été créée en 2004 composée du GGF de Bounouna et celui de Labola pour la bonne coordination des actions des GGF. Mais il est à souligner que cette union n'est pas encore officiellement reconnue.

Fiche de Location des équipements et aperçu de la zone d'intervention du GGF

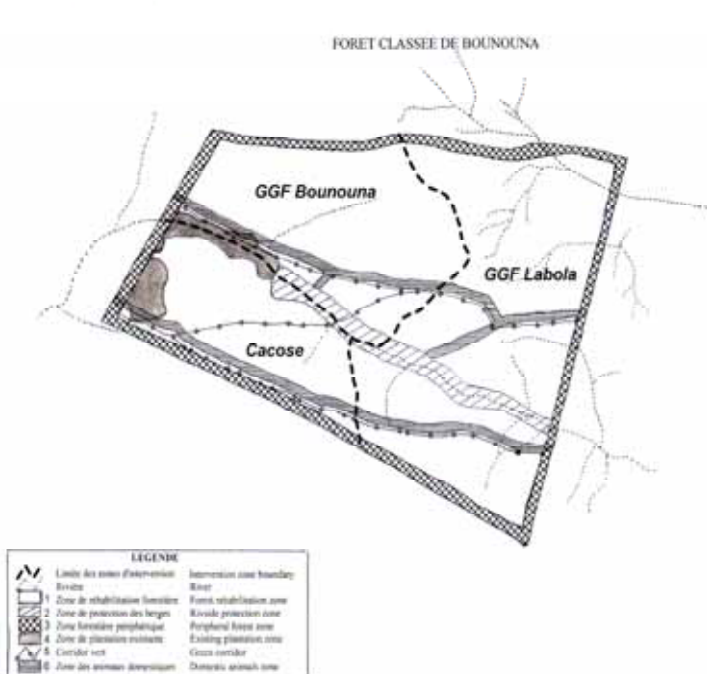
N°	Désignation	Quantité	Prix/unité/jour	Zone d'intervention
01	Pioche	10	Usage exclusif du GGF	
02	Pelles	03		
03	Dabas	10		
04	Barre à mine	05		
05	Brouettes	03		
06	Arrosoirs	03		
07	Rouleaux de grillage 25m	02		
08	Corde de 180m	01		
09	Ficelle de 25m	02		
10	Décamètre de 50m	01		
11	Limes	03		
12	Haches	10		
13	Paire de bottes	10		
14	Petit pots	3000		
15	Vélo Peugeot	02		
16	Sécateurs	03		
17	Binettes	03		
18	Râteaux	03		
19	Machettes	10		
20	Tamis	02		
21	Charrettes	01	Le coût sera fixé en fonction de l'usage: Exemple: . 5 FCFA/brique (membre du GGF) . 10F FCFA /brique (non-membres).	

*Les équipements sont gardés chez Secrétaire à l'information GGF. Le clef est aussi gardé par la même personne.

Fiche Technique du GGF de Labola

Nom du GGF:	Date de création:	18 juin	Livret de compte N°: 0040408
GGF/ Mixte de LABOLA	2004		Banque Agricole et Commerciale du
	Date de la reconnaissance officielle: N° Agrément : 2004-009/MATD/PCMO/DTFR	28 octobre 2004	Burkina Faso
			Compte N°: 0128812420-8
Personnes habilitées à représenter le GGF: Total membres: 30, M (27) F(03)			
. SAYOU Daouda (H) (Président)			
. SAGNON Issa (H) (Secrétaire Général)			
. SAGNON Klotoum (H) (Trésorier)			
Objectifs:		Activités:	Cotisations:
- Contribuer à la gestion rationnelle et durable de la Forêt classée de Bounouna; - L'amélioration des conditions de vie et de travail de ses membres; - Poursuivre l'aménagement, l'exploitation et la valorisation du bois de chauffe en créant des emplois et des revenus pour ses membres; - Le développement de l'esprit de solidarité et d'entraide entre ses membres; - Contribuer à la reforestation des zones dégradées et l'enrichissement des parcelles exploitées; - La contribution au développement économique et social de Labola. - Promouvoir l'apiculture moderne; - Valoriser les produits du crû par le ramassage, la transformation et la commercialisation desdits produits.	- Assurer l'approvisionnement de ses membres en matériel équipement ; - Contribuer à la formation professionnelle de ses membres; - Contribuer à la gestion rationnelle et durable de la forêt classée de Bounouna; - Participer à l'aménagement, l'exploitation et la valorisation de bois de feu en créant des emplois et des revenus pour les membres - Contribuer à la reforestation des zones dégradées et l'enrichissement des parcelles exploitées - Renforcer l'unité et la solidarité pour le bien être économique et social de tous les membres.	. Condition d'Adhésion: 1000F CFA	
		. Cotisation mensuelle: 500F CFA	
		Réunions:	
		- Le Bureau Exécutif se réunit une fois tous les trois (03) mois et en cas de besoin - L'Assemblée Générale se réunit en session ordinaire deux fois par an et en session extraordinaire en cas de besoin.	
		Existence de CVGT:	
			Il y a au total cinq (05) CVGT avec sous-commission environnement à Labola, car chaque quartier (village) a son CVGT.
Activités de l'Etude Pilote:			
1 ^{ère} Phase:	Ce GGF n'a pas bénéficié de l'appui du projet JICA en 2003		
2 ^{ème} Phase:	• Plantation de 750 pieds d'Eucalyptus et 75 pieds d'Anacardium (réalisée sur la période d'août à septembre 2004 sur 1,5ha dans la FC), • Création des GGF et officiellement reconnue • Création d'une union des GGF en 2004. Cette union n'est pas encore officiellement reconnue • Organisation de la Table Rond.Accord sur le but de la gestion et le site d'activité. Distribution des PV.		
Accords avec le Service Forestier: signé le 7 juin 2004 et un (01) an renouvelable			
Droits des GGF:	Au regard de la forte dégradation de la FC de Bounouna causée par les feux de brousse et la coupe abusive et illégale du bois de feu, le droit actuel du GGF demeure dans l'utilisation traditionnelle de la FC jusqu'à ce que les arbres plantés dans le cadre de la reforestation arrivent à maturité et être exploitable, La promotion de l'agroforesterie sur les sites de plantation pour une durée déterminée. Le GGF n'a pas eu de temps nécessaire pour mener des activités d'agroforesterie sur le site cette année, mais pour ce qui concerne la 2 ^{ème} année elle sera effective. Des activités de nettoyages du site sont prévues.		
Attributions des GGF: *sous la supervision du service forestier	- Production de pépinière; - Plantations d'espèces locales ou exotiques; - La lutte contre les feux de brousse, - La supervision de la FC (2 fois/semaine)		
Gestion des équipements de foresterie:	• Utilisation efficiente des équipements et leur stockage dans un magasin à la fin des activités. Le GGF a stocké son matériel chez le conseiller du GGF qui est le Délégué de Labola Nambalfo (il détient la clef du magasin) en attendant la construction de leur magasin. • Possibilité de louer les équipements à des tiers personne ou un groupe et les revenus générés pourraient être utilisés pour la réparation ou pour la promotion d'activités génératrices de revenus, • Promotion de cultures maraîchères avec les équipements, • En cas de perte d'un équipement, le GGF s'engage à trouver le responsable or à remplacer l'équipement perdu, • En cas de mauvais usage, le service forestier pourrait retirer les équipements au profit d'un autre GGF. • Le tarif de location se trouve en annexe.		
Observations:	Pour la FC de Bounouna, une union des GGF a été crée en 2004 composée du GGF de Bounouna et celui de Labola pour la bonne coordination des actions des GGF. Mais il est à souligner que cette union n'est pas encore officiellement reconnue.		

Fiche de Location des équipements et aperçu de la zone d'intervention du GGF

N°	Désignation	Quantité	Prix/unité /jour	Zone d'intervention
01	Pioche	10	100F CFA	 FORET CLASSEE DE BOUNOUNA GGF Bounouna GGF Labola Cacose LEGENDE Limites des zones d'intervention Riviere 1 Zone de stabilisation forestiere 2 Zone de protection des berges 3 Zone forestiere peripherique 4 Zone de plantation existante 5 Cercle vert 6 Zone des animaux domestiques Intervention zone boundary River Forest stabilization zone Riverbank protection zone Peripheral forest zone Existing plantation zone Green circle Domestic animals zone
02	Pelles	03	100F CFA	
03	Dabas	10	Usage du GGF	
04	Barre à mine	05	100F CFA	
05	Brouettes	03	500F CFA	
06	Arrosoirs	03	Usage du GGF	
07	Rouleaux de grillage 25m	02		
08	Corde de 180m	01	500F CFA	
09	Ficelle de 25m	02	Usage du GGF	
10	Décamètre de 50m	01		
11	Limes	03		
12	Haches	10	Usage du GGF	
13	Paire de bottes	10		
14	Petit pots	3000		
15	Vélo Peugeot	02		
16	Sécateurs	03		
17	Binettes	03		
18	Râteaux	03		
19	Machettes	10		
20	Tamis	02	1000F CFA	
21	Charrettes	01		

N.B: le même coût de location est appliqué à tout le monde.

*Les équipements sont gardés dans un magasin retenu du village et le clef est gardé par le DAV.

Fiche Technique du GGF de Toumousséni

Nom du GGF:	Date de création GGF/M: 24 janvier 2001	Livret de compte N°: 036160
GGF/ M de TOUMOUSSENI	GGF/F: 24 janvier 2001	
	Date de la reconnaissance officielle GGF/M: 29 Novembre 2001 GGF/F : 29 Novembre 2001 N° d'Agrément GGF/M: 2001-029/MATD/PCMO/DSBK GGF/F : 2001-030/MATD/PCMO/DSBK	Banque Agricole et Commerciale du Burkina Faso
		Compte N°: 300 107302420-6 (GGF/F a eu un emprunt)
Personnes habilitées à représenter le GGF/M: . SOURA Niama Issa (Président) . SOURA Koudiambi (Secrétaire Général) . SIRI Gaoussou (Trésorier)		Total membres GGF/M: 20 GGF/F: 53
Objectifs:	Activités:	Cotisations:
- Contribuer à la gestion rationnelle et durable de la Forêt classée de Toumousséni; - L'amélioration des conditions de vie et de travail de ses membres; - Poursuivre l'aménagement, l'exploitation et la valorisation du bois de chauffe en créant des emplois et des revenus pour ses membres; - Le développement de l'esprit de solidarité et d'entraide entre ses membres; - La contribution au développement économique et social de Toumousséni. - Contribuer à la reforestation des zones dégradées et l'enrichissement des parcelles exploitées; - Renforcer l'unité et la solidarité pour le bien être économique et sociale de tous ses membres; - Promouvoir l'apiculture moderne; - Valoriser les produits du crû par le ramassage, la transformation et la commercialisation desdits produits	- Assurer l'approvisionnement de ses membres en matériel équipement; - Contribuer à la formation professionnelle de ses membres; - Contribuer à la gestion rationnelle et durable de la forêt classée de Toumousséni; - Participer à l'aménagement, l'exploitation et la valorisation de bois de feux en créant des emplois et des revenus pour les membres - Contribuer à la reforestation des zones dégradées et l'enrichissement des parcelles exploitées - Renforcer l'unité et la solidarité pour le bien être économique et social de tous les membres	. Condition d'Adhésion: 500 F CFA Il n'y a pas de cotisation mensuelle.
		Réunions:
		- Le Bureau Exécutif se réunit une fois tous les trois mois et en cas de besoin
		Existence de CVGT:
		Oui; comprenant une sous commission chargée de l'environnement.
Activités de l'Etude Pilote:		
1 ^{ère} Phase:	• Sessions de formation: - En techniques de plantation d'arbres nécessaire pour la réhabilitation de la FC - En semis direct pour la même raison que l'apprentissage des techniques de plantation - En techniques de coupe et de taille de même que la protection des rejets pour l'amélioration des connaissances de la population en matière d'exploitation du bois de feu - Sensibilisation par des émissions radiodiffusées afin d'améliorer les connaissances de la population en matière de gestion des FC - En gestion financière et comptable: Renforcer les capacités de gestion financière et comptable du groupement pour une transparence dans la tenue des comptes. - En technique de production et d'utilisation de la fumure organique: Améliorer la production agricole et réduire les dépenses liées à l'achat des engrais chimiques. - Sensibilisation sur le SIDA / MST et excision: cela a permis d'améliorer le niveau de connaissance des populations sur le SIDA, les MST et excision et a contribué à un changement de comportement des populations - En apiculture moderne pour contrôler la maîtrise des techniques d'élevage des abeilles et d'améliorer la production du miel et les sources de revenus - En renforcement de capacité : rôles et attributions des OP pour une amélioration des systèmes d'information des OP et de permettre aux OP de fonctionner dans la transparence et de mieux sélectionner les activités à mettre en oeuvre. - En Alphabétisation Initiale, langue Dioula (1^{ère} phase): Renforcer la capacité de lecture et d'écriture des populations en langue nationale Dioula., 9 ont été admis (femme 0); - Voyages d'études (Bounouna, Dandougou, Fougangoue) • Plantation de 300 pieds d'anacardiens dans la partie ouest du dispensaire le 8 août 2003. 80% des plantes ont réussi • Semis direct de 2 sacs de Detarium dans la FC également le 8 août 2003, seulement 10% des plantes ont réussi • Construction de fausses fumières • Installation de (02) ruches kenyanes après la formation en apiculture moderne tenue du 28 au 29 novembre 2003	
2 ^{ème} Phase:	• Formation Complémentaire de Base, langue dioula : • Planning des activités de plantation de coupe et de la surveillance de la FC. Plantation de 400 pieds d'anacardiens et de 350 pieds d'Eucalyptus (effectuée le 27 juillet 2004 sur 2 ha dans la FC). Taux de réussite: 51% • Mise en place du comité de gestion des conflits • Création d'une union des GGF. Cette union n'est pas encore officiellement reconnue • Réunion de la gestion forestière durable. Accord sur la commercialisation du bois de chauffe et le site d'activité. . • Distribution des PV	

Accords avec le Service Forestier: signés le 16 juin 2004 et 1 an renouvelable.	
Droits des GGF:	- Droit d'utilisation traditionnelle de la FC, - Exploitation du bois de feu (coupe sélective de février en avril: 500 stères pour 2005) - Promotion de l'agroforesterie sur les sites de plantation pour une durée déterminée. Cela a pour but de mieux entretenir les jeunes plantes. Mais cette année le GGF n'a pas fait de l'agroforesterie par contre le GGF a déjà fait des pare feux pour prévenir les feux de brousse.
Attributions des GGF: *sous la supervision du service forestier	- Production de pépinière; - Plantations d'espèces locales ou exotiques; - La lute contre les feux de brousse (ouverture de pare-feu) - La supervision de la FC (1 fois/semaine)
Gestion des équipements de foresterie:	• Utilisation efficace des équipements et leur stockage dans un magasin à la fin des activités. Les équipements sont actuellement stockés dans le magasin du village. La clef du magasin se trouve avec le président du GGF. • Possibilité de louer les équipements à des tiers personne ou un groupe et les revenus générés pourraient être utilisés pour la réparation ou pour la promotion d'activités génératrices de revenus, • Promotion de cultures maraîchères avec les équipements, • En cas de perte d'un équipement, le GGF s'engage à trouver le responsable or à remplacer l'équipement perdu, • En cas de mauvais usage, le service forestier pourrait retirer les équipements au profit d'un autre GGF. • Le tarif de location se trouve en annexe.
Observations:	Il est à noter que l'ancienne union des GGF n'était pas fonctionnelle. Le projet JICA a donc procédé à son activation. En principe, elle devrait commencer son rôle de coordination des activités pour les 4 GGF, notamment la bonne organisation de la commercialisation du bois de feu avec les grossistes et la planification des activités de plantation d'arbres avec le service forestier

Fiche de Location des équipements et aperçu de la zone d'intervention du GGF

N°	Désignation	Quantité	Prix/unité/jour	Zone d'intervention																				
01	Pioche	10	25F CFA / membres du GGF 50F CFA / non-membres	FORET CLASSEE DE TOUMOUSSENI Vers Bantaba Vers Soubaka GGF Toumousseni GGF Djongolo GGF Soubaka Tagnana LEGENDE <table><tr><td></td><td>Road</td><td></td><td>Intervention zone boundary</td></tr><tr><td></td><td>1 Zone de production forestière durable</td><td></td><td>Sustainable production forest zone</td></tr><tr><td></td><td>2 Zone de protection 1- ressources en eau et pentes</td><td></td><td>Protection zone 1- water resources and slopes</td></tr><tr><td></td><td>3 Zone de protection 2- forêt périphérique</td><td></td><td>Protection zone 2- peripheral forest</td></tr><tr><td></td><td>4 Zone des animaux domestiques</td><td></td><td>Domestic animals zone</td></tr></table>		Road		Intervention zone boundary		1 Zone de production forestière durable		Sustainable production forest zone		2 Zone de protection 1- ressources en eau et pentes		Protection zone 1- water resources and slopes		3 Zone de protection 2- forêt périphérique		Protection zone 2- peripheral forest		4 Zone des animaux domestiques		Domestic animals zone
	Road		Intervention zone boundary																					
	1 Zone de production forestière durable		Sustainable production forest zone																					
	2 Zone de protection 1- ressources en eau et pentes		Protection zone 1- water resources and slopes																					
	3 Zone de protection 2- forêt périphérique		Protection zone 2- peripheral forest																					
	4 Zone des animaux domestiques		Domestic animals zone																					
02	Pelles	03	25F CFA / membres du GGF 50F CFA / non-membres																					
03	Dabas	10	25F CFA / membres du GGF 50F CFA / non-membres																					
04	Barre à mine	05	25F CFA / membres du GGF 50F CFA / non-membres																					
05	Brouettes	03	125F CFA / membres du GGF 250F CFA / non-membres																					
06	Arrosoirs	03	Pour usage exclusif du GGF																					
07	Rouleaux de grillage 25m	02																						
08	Corde de 180m	01																						
09	Ficelle de 25m	02																						
10	Décamètre de 50m	01																						
11	Limes	03	25F CFA / membres du GGF 50F CFA / non-membres																					
12	Haches	10																						
13	Paire de bottes	10	25F CFA / membres du GGF 50F CFA / non-membres																					
14	Petit pots	3000	Pour usage exclusif du GGF																					
15	Vélo Peugeot	02	Ne peut être loué qu'au membre <u>Frais de location: 250F CFA</u>																					
16	Sécateurs	03	Pour usage exclusif du GGF																					
17	Binettes	03																						
18	Râteaux	03	25F CFA / membres du GGF 50F CFA / non-membres																					
19	Machettes	10	25F CFA / membres du GGF 50F CFA / non-membres																					
20	Tamis	02	50F / membres du GGF 100F CFA / non-membres																					
21	Charrettes	01	Le prix sera fixé dès l'acquisition d'un âne																					

*Les équipements sont gardés dans un magasin retenu du village et le clef est gardé par le président du GGF.

Fiche Technique du GGF de Djongolo

Nom du GGF: GGF/ M de DJONGOLO	Date de création GGF/M: 24	Livret de compte 0045147 Banque Agricole et Commerciale du Burkina Faso Compte N°: 30 012802 2420-5
	janvier 2001	
	GGF/F: 24	
	janvier 2001	
	Date de la reconnaissance officielle GGF/M : 12 août 2004 GGF/F: 15 juillet 2004 N° d'Agreement GGF/M: 2004-040/MATD/PCMO/DBNF GGF/F: 2003-001/ MATD/PCMO/DBNF	
Personnes habilitées à représenter le GGF/M: . SOURABIE Issa (Président) . HILOU Ousmane (Secrétaire Général) . SOURABIE Yaya (Trésorier)		
Total des membres GGF/M: 24 GGF/F : 20		
Objectifs:	Activités:	Cotisations:
- L'amélioration des conditions de vie et de travail de ses membres; - L'amélioration de la production forestière de ses membres; - Le développement de l'esprit de solidarité et d'entraide entre ses membres; - la contribution au développement économique et social de Djongolo	- Assurer l'approvisionnement de ses membres en matériel équipement - Contribuer à la formation professionnelle de ses membres; - Contribuer à la gestion rationnelle et durable de la forêt classée de Toumousséni; - Participer à l'aménagement, l'exploitation et la valorisation de bois de feux en créant des emplois et des revenus pour les membres - Contribuer à la reforestation des zones dégradées et l'enrichissement des parcelles exploitées - Renforcer l'unité et la solidarité pour le bien être économique et social de tous les membres.	. Condition d'Adhésion: 1000F CFA . Cotisation mensuelle: 500F CFA
		Réunions:
		- L'Assemblée Générale se réunit en session ordinaire deux (02)fois par an et en session extraordinaire en cas de besoin - Le Bureau Exécutif se réunit une fois tous les trois mois et en cas de besoin.
		Existence de CVGT:
		Il n'y a pas de CVGT à Djongolo
Activités de l'Etude Pilote:		
1 ^{ère} Phase:	Ce GGF n'a pas bénéficié de l'appui du projet JICA en 2003	
2 ^{ème} Phase:	• Plantation de 600 pieds d'Anacardier (réalisée le 30 juillet 2004 sur 1 ha en dehors de la FC). Taux de réussite: 51% à cause de la vieillesse des plants. • Création d'une union des GGF. Cette union n'est pas encore officiellement reconnue • Réunion de la gestion forestière durable. Accord sur la commercialisation du bois de chauffe et le site d'activité. . Distribution des PV	
Accords avec le Service Forestier: signée le 10 juillet 2004 et un (01) an renouvelable		
Droits des GGF:	- Droit d'utilisation traditionnelle de la FC, - Exploitation du bois de feu (coupe sélective de février à mars: 300 stères pour 2005) - Promotion de l'agroforesterie sur les sites de plantation pour une durée déterminée. Cela a pour but de mieux entretenir les jeunes plantes. Cette année c'est le sésame que le GGF a cultivé.	
Attributions des GGF: *sous la supervision du service forestier	- Production de pépinière: le GGF compte produire, pour la vente 300 pieds d'anacardiers et 100 pieds de goyaviers; pour la plantation, 300 pieds de Detarium dans la FC et 150 pieds d'Eucalyptus dans le village. - Plantations d'espèces locales ou exotiques; - La lute contre les feux de brousse, - La supervision de la FC (2 fois/semaine)	
Gestion des équipements de foresterie:	• Utilisation efficiente des équipements et leur stockage dans un magasin à la fin des activités. Les équipements sont actuellement stockés dans le magasin villageois qui était autrefois une école communautaire. Etant donné que le matériel de l'union des producteurs de coton (UPC) se trouve également stocké la bas, donc c'est le président de UPC qui possède la clé du magasin; le GGF peut le prendre à chaque occasion. • Possibilité de louer les équipements à des tiers personne ou un groupe et les revenus générés pourraient être utilisés pour la réparation ou pour la promotion d'activités génératrices de revenus, • Promotion de cultures maraîchères avec les équipements, • En cas de perte d'un équipement, le GGF s'engage à trouver le responsable or à remplacer l'équipement perdu, • En cas de mauvais usage, le service forestier pourrait retirer les équipements au profit d'un autre GGF. • Le tarif de location se trouve en annexe.	
Observations:	Il est à noter que l'ancienne union des GGF n'était pas fonctionnelle. Le projet JICA a donc procédé à son activation. En principe, elle devrait commencer son rôle de coordination des activités pour les 4 GGF, notamment la bonne organisation de la commercialisation du bois de feu avec les grossistes et la planification des activités de plantation d'arbres et de surveillance sous la supervision du service forestier.	

Fiche de Location des équipements et aperçu de la zone d'intervention du GGF

N°	Désignation	Quantité	Prix/unité/jour	Zone d'intervention
01	Pioche	10	Pour utilisation exclusive du GGF	Vers Banfora Vers Soubaka GGF Toumbousseni GGF Soubaka Tagnana GGF Djongoïo LEGENDE Route Limite des zones d'intervention 1 Zone de production forestière durable 2 Zone de protection 1- ressources en eau et pentes 3 Zone de protection 2- forêt périphérique 4 Zone des animaux domestiques Road Intervention zone boundary Sustainable production forest zone Protection zone 1- water resources and slopes Protection zone 2- peripheral forest Domestic animals zone
02	Pelles	03	Membres GGF: 50F CFA Non- Membres : 100F CFA	
03	Dabas	10	Pour utilisation exclusive du GGF	
04	Barre à mine	05		
05	Brouettes	03	Membres GGF: 250F CFA Non- Membres : 500F CFA	
06	Arrosoirs	03	Pour utilisation exclusive du GGF	
07	Rouleaux de grillage 25m	02		
08	Corde de 180m	01		
09	Ficelle de 25m	02	Membres GGF: 150F CFA Non- Membres : 300F CFA	
10	Décamètre de 50m	01		
11	Limes	03	Pour utilisation exclusive du GGF	
12	Haches	10		
13	Paire de bottes	10		
14	Petit pots	3.000		
15	Vélo Peugeot	02		
16	Sécateurs	03	Membres GGF: 50F CFA Non- Membres : 100F CFA	
17	Binettes	03		
18	Râteaux	03	Pour utilisation exclusive du GGF	
19	Machettes	10	Membres GGF: 500F CFA Non- Membres : 3000F CFA	
20	Tamis	02		
21	Charrettes	01		

*Les équipements sont gardés dans une école et le clef est gardé par le responsable du GPC.

Fiche Technique du GGF de Soubaka

Nom du GGF:	Date de création	GGF/M:	21 janvier	Livret de compte	033168
GGF/ M de SOUBAKA	2004	GGF/F:		21 janvier 2004	
	Date de la reconnaissance officielle GGF/M:		12 Janvier 2005		Banque Agricole et Commerciale du Burkina Faso
	GGF/F		14 septembre 2004		
N° d'Agrément GGF/M: 2005-001/MATD/RC/PCMO/DSBK		GGF/F : 2004-005/MATD/PCMO/DSBK		Compte N°:	30-8881-2-242-0-00
Personnes habilitées à représenter le GGF:					
. SOMA Nassarbê (Président)			Total membres GGF/M : 27		
. HEMA Vitalien (Secrétaire Général)			GGF/F: 32		
. SIRIMA Mafoini (Trésorier)					
Objectifs:		Activités:		Cotisations:	
- L'amélioration des conditions de vie et de travail de ses membres; - L'amélioration de la production forestière de ses membres; - Le développement de l'esprit de solidarité et d'entraide entre ses membres; - La contribution au développement économique et social de Soubaka. - Contribuer à la gestion rationnelle et durable de la forêt classée de Toumousséni; - Respecter le règlement concernant la forêt institué au Burkina Faso.		- Assurer l'approvisionnement de ses membres en matériel équipement; - Contribuer à la formation professionnelle de ses membres; - Contribuer à la gestion rationnelle et durable de la forêt classée de Toumousséni; - Participer à l'aménagement, l'exploitation et la valorisation de bois de feux en créant des emplois et des revenus pour les membres - Contribuer à la reforestation des zones dégradées et l'enrichissement des parcelles exploitées - Renforcer l'unité et la solidarité pour le bien être économique et social de tous les membres.		. Condition d'Adhésion: 1000F CFA	
				. Cotisation mensuelle: 500F CFA	
				Réunions:	
				- L'Assemblée Générale se réunit en session ordinaire trois fois par an et en session extraordinaire en cas de besoin	
				- Le Bureau Exécutif se réunit une fois tous les trois mois et en cas de besoin.	
				Existence de CVGT:	
				Oui; la CVGT de Soubaka couvre en même temps le village de Tagnana du fait que ce village est en fait un quartier Soubaka	
Activités de l'Etude Pilote:					
1 ^{ère} Phase:		Ce GGF n'a pas bénéficié de l'appui du projet JICA en 2003			
2 ^{ème} Phase:		• Plantation d'anacardiens et d'eucalyptus dans la FC (effectuée le 30 juillet 2004), - Le long du sentier qui mène au site de coupe 2003-2004 comme haie vive: 300 pieds d'Eucalyptus. - Sur le principal site (site de coupe 2003-04): 600 pieds d'Anacardiens - Taux de réussite: 95%. • Création d'une union des GGF. Cette union n'est pas encore officiellement reconnue • Réunion de la gestion forestière durable. Accord sur la commercialisation du bois de chauffe et le site d'activité. . - Distribution des PV			
Accords avec le service forestier: signés le 8 juillet 2004					
Droits des GGF:		- Droit d'utilisation traditionnelle de la FC, - Exploitation du bois de feu (coupe sélective à partir de février jusqu'en avril: 500 stères pour 2005) - Promotion de l'agroforesterie sur les sites de plantation pour une durée déterminée. Cela a pour but de mieux entretenir les jeunes plantes. Le GGF n'a pas pratiqué d'agroforesterie cette année, mais le groupement a déjà ouvert des pares feux autours du site de même que l'intérieur où le nettoyage a commencé.			
Attributions des GGF: *sous la supervision du service forestier		- Production de pépinière; - Plantations d'espèces locales ou exotiques; - La lute contre les feux de brousse (ouverture de pare-feu) - La supervision de la FC (2 fois/semaine)			
Gestion des équipements de foresterie:		• Utilisation efficiente des équipements et leur stockage dans un magasin à la fin des activités. Le matériel est actuellement stocké dans le magasin du président du GGF; c'est lui qui possède la clef. • Possibilité de louer les équipements à des tiers personne ou un groupe et les revenus générés pourraient être utilisés pour la réparation ou pour la promotion d'activités génératrices de revenus, • Promotion de cultures maraîchères avec les équipements, • En cas de perte d'un équipement, le GGF s'engage à trouver le responsable or à remplacer l'équipement perdu, • En cas de mauvais usage, le service forestier pourrait retirer les équipements au profit d'un autre GGF. • Le tarif de location se trouve en annexe.			
Observations:		Il est à noter que l'ancienne union des GGF n'était pas fonctionnelle. Le projet JICA a donc procédé à son activation. En principe, elle devrait commencer son rôle de coordination des activités pour les 4 GGF, notamment la bonne organisation de la commercialisation du bois de feu avec les grossistes et la planification des activités de plantation d'arbres avec le service forestier			

Fiche de Location des équipements et aperçu de la zone d'intervention du GGF

N°	Désignation	Quantité	Prix /unité/jour	Zone d'intervention																				
01	Pioche	10	25F CFA membres GGF 50F CFA non-membre	FORET CLASSEE DE TOUMOUSSENI LEGENDE <table><tr><td></td><td>Road</td><td></td><td>Intervention zone boundary</td></tr><tr><td></td><td>1 Zone de production forestière durable</td><td></td><td>Sustainable production forest zone</td></tr><tr><td></td><td>2 Zone de protection 1- ressources en eau et pentes</td><td></td><td>Protection zone 1- water resources and slopes</td></tr><tr><td></td><td>3 Zone de protection 2- forêt périphérique</td><td></td><td>Protection zone 2- peripheral forest</td></tr><tr><td></td><td>4 Zone des animaux domestiques</td><td></td><td>Domestic animals zone</td></tr></table>		Road		Intervention zone boundary		1 Zone de production forestière durable		Sustainable production forest zone		2 Zone de protection 1- ressources en eau et pentes		Protection zone 1- water resources and slopes		3 Zone de protection 2- forêt périphérique		Protection zone 2- peripheral forest		4 Zone des animaux domestiques		Domestic animals zone
	Road		Intervention zone boundary																					
	1 Zone de production forestière durable		Sustainable production forest zone																					
	2 Zone de protection 1- ressources en eau et pentes		Protection zone 1- water resources and slopes																					
	3 Zone de protection 2- forêt périphérique		Protection zone 2- peripheral forest																					
	4 Zone des animaux domestiques		Domestic animals zone																					
02	Pelle	03	25F CFA membres GGF 50F CFA non-membre																					
03	Daba	10	Pour utilisation exclusive du GGF																					
04	Barre à mine	05	25F CFA membres GGF 50F CFA non-membre																					
05	Brouette	03	100F CFA membres GGF 150F CFA non-membre																					
06	Arrosoir	03	Pour utilisation exclusive du GGF																					
07	Rouleaux de grillage 25m	02																						
08	Corde de 180m	01																						
09	Ficelle de 25m	02																						
10	Décamètre de 50m	01																						
11	Limes	03																						
12	Haches	10																						
13	Paire de bottes	10																						
14	Petit pots	3000																						
15	Vélo Peugeot	02																						
16	Sécateur	03																						
17	Binettes	03																						
18	Râteaux	03																						
19	Machette	10																						
20	Tamis	02																						
21	Charrette	01	Le prix de la charrette sera fixé dès que le GGF aura un âne.																					

*Les équipements sont gardés chez le président du GGF et le clef est gardé par la même personne.

Fiche Technique du GGF de Tagnana

Nom du GGF:	Date de création	GGF/M: 24 janvier	Livret de compte: 0041963
GGF/ M de TAGNANA	2001		Banque Agricole et Commerciale du Burkina Faso
	GGF/F: 24 janvier 2001		
	Date de la reconnaissance officielle GGF/M: 14 septembre 2004 GGF/F: 23 juillet 2004 N° d'Agrément (GGF/M) : 2004-005/MATD/PCMO/DSBK (GGF/F) : 2004-003/MATD/PCMO/DSBK		Compte N°: 30-012987 2420-4
Personnes habilitées à représenter le GGF/M: . HILOU Siaka (Président) . SIRIMA Yacouba (Secrétaire Général) . HILOU Tiègouè(Trésorier)		Nombre total des membres GGF/M: 39 GGF/F : 79	
Objectifs:		Activités:	Cotisations:
- Contribuer à la gestion rationnelle et durable de la Forêt classée de Toumousséni; - Respecter le règlement concernant la forêt institué au Burkina Faso - Poursuivre l'aménagement, l'exploitation et la valorisation du bois de chauffe en créant des emplois et des revenus pour ses membres; - Contribuer à la reforestation des zones dégradées et l'enrichissement des parcelles exploitées; - Renforcer l'unité et la solidarité pour le bien être économique et sociale de tous ses membres; - Promouvoir l'apiculture moderne; - Valoriser les produits du crû par le ramassage, la transformation et la commercialisation desdits produits.	- Assurer l'approvisionnement de ses membres en matériel équipement; - Contribuer à la formation professionnelle de ses membres; - Contribuer à la gestion rationnelle et durable de la forêt classée de Toumousséni; - Participer à l'aménagement, l'exploitation et la valorisation de bois de feu en créant des emplois et des revenus pour les membres - Contribuer à la reforestation des zones dégradées et l'enrichissement des parcelles exploitées - Renforcer l'unité et la solidarité pour le bien être économique et social de tous les membres	. Condition d'Adhésion: 1000F CFA . Cotisation mensuelle: 500F CFA	
		Réunions:	
		- L'Assemblée Générale se réunit en session ordinaire deux fois par an et en session extraordinaire en cas de besoin - Le Bureau Exécutif se réunit une fois tous les trois mois et en cas de besoin.	
		Existence de CVGT :	
		Il n'y a pas de CVGT à Tagnana.	
		Activités de l'Etude Pilote:	
1 ^{ère} Phase:	Ce GGF n'a pas bénéficié de l'appui du projet JICA en 2003		
2 ^{ème} Phase:	• Plantation de 75 pieds d'anacardiers et de 625 pieds d'Eucalyptus dans la FC (effectuée le 30 juillet 2004 sur 1,2 ha dans le site de coupe 2001), Taux de réussite: 95% • Création d'une union des GGF. Cette union n'est pas encore officiellement reconnue • Réunion de la gestion forestière durable. Accord sur la commercialisation du bois de chauffe et le site d'activité. . Distribution des PV		
Accords avec le service forestier: signés le 8 juillet 2004 et un an renouvelable.			
Droits des GGF:	- Droit d'utilisation traditionnelle de la FC, - Exploitation du bois de feu (coupe sélective de février à avril: 300 stères pour 2005) - Promotion de l'agroforesterie sur les sites de plantation pour une durée déterminée. Le GGF n'a pas mené d'agroforesterie cette année, mais il a déjà effectué le nettoyage du site.		
Attributions des GGF: *sous la supervision du service forestier	- Production de pépinière; - Plantations d'espèces locales ou exotiques; - La lutte contre les feux de brousse (ouverture de pare-feu) - La supervision de la FC (2 fois/semaine)		
Gestion des équipements de foresterie:	• Utilisation efficiente des équipements et leur stockage dans un magasin à la fin des activités. Le matériel a été stocké dans un magasin appartenant au village et c'est le président du GGF qui a la clef du magasin. • Possibilité de louer les équipements à des tiers personne ou un groupe et les revenus générés pourraient être utilisés pour la réparation ou pour la promotion d'activités génératrices de revenus, • Promotion de cultures maraîchères avec les équipements, • En cas de perte d'un équipement, le GGF s'engage à trouver le responsable or à remplacer l'équipement perdu, • En cas de mauvais usage, le service forestier pourrait retirer les équipements au profit d'un autre GGF. • Le tarif de location se trouve en annexe.		
Observations:	Il est à noter que l'ancienne union des GGF n'était pas fonctionnelle. Le projet JICA a donc procédé à son activation. En principe, elle devrait commencer son rôle de coordination des activités pour les 4 GGF, notamment la bonne organisation de la commercialisation du bois de feu avec les grossistes et la planification des activités de plantation d'arbres avec le service forestier		

Fiche de Location des équipements et aperçu de la zone d'intervention du GGF

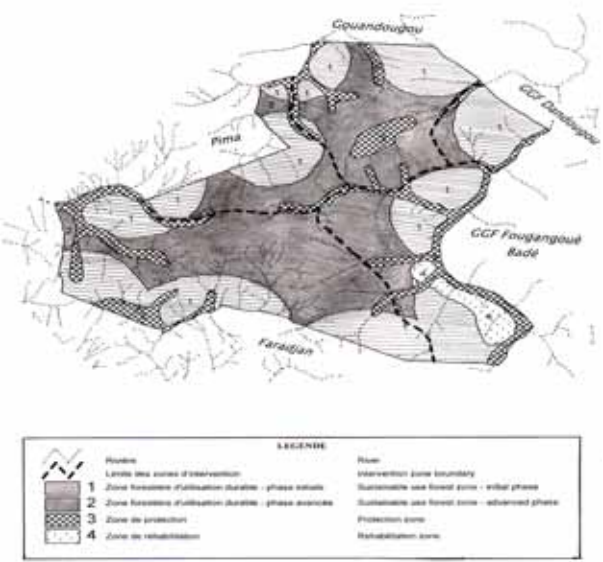
N°	Désignation	Quantité	Prix /unité/jour	Zone d'intervention
01	Pioche	10	25FCFA pour les membres 50FCFA pour les non membres	FORET CLASSEE DE TOUMOUSSENI LEGENDE Route Limite des zones d'intervention 1 Zone de production forestière durable 2 Zone de protection 1- ressources en eau et pentes 3 Zone de protection 2- forêt périphérique 4 Zone des animaux domestiques Road Intervention zone boundary Sustainable production forest zone Protection zone 1- water resources and slopes Protection zone 2- peripheral forest Domestic animals zone
02	Pelles	03	25FCFA pour les membres 50FCFA pour les non membres	
03	Dabas	10	25FCFA pour les membres 50FCFA pour les non membres	
04	Barre à mine	05	25FCFA pour les membres 50FCFA pour les non membres	
05	Brouettes	03	100FCFA pour les membres 150FCFA pour les non membres	
06	Arrosoirs	03	Pour l'usage du GGF	
07	Rouleaux de grillage 25m	02		
08	Corde de 180m	01		
09	Ficelle de 25m	02		
10	Décamètre de 50m	01		
11	Limes	03		
12	Haches	10		
13	Paire de bottes	10		
14	Petit pots	3000		
15	Vélo Peugeot	02		
16	Sécateurs	03		
17	Binettes	03		
18	Râteaux	03		
19	Machettes	10		
20	Tamis	02		
21	Charrettes	01	Le prix sera fixé dès l'acquisition d'un âne	

*Les équipements sont gardés dans un magasin retenu du village et le clef est gardé par le président du GGF.

Fiche Technique du CVGT de Fougangouè

Nom du GGF(CVGT):	Date de création : 21 juillet 2003	Livret de compte N°: 
CVGT de FOUGANGOUE	Date de la reconnaissance officielle: 04 août 2003	
	N° Agreement: 2003-037/MATD/PCMO/HC	
Personnes habilitées à représenter la CVGT: Total des membres: 112, M (72) F(40) . SAGNON Drissa (M) (Président) . GONDE Ali (M) (Secrétaire Général) . KINDO Salam (M) (Treasurer)		
Objectifs:	Activités:	Cotisations:
- d'assurer la mission générale d'orientation et de coordination des actions de développement à l'échelle du terroir; - D'assurer la mission générale d'orientation et de coordination des actions de développement en collaboration et avec l'appui des services techniques de l'Etat et des autres partenaires au développement; - D'assurer l'attribution, l'évaluation et le retrait des terres du domaine foncier national au niveau du village; - D'élaborer des plans à but de gestion et de développement du terroir; - D'assurer la gestion des infrastructures communautaires, des forêts villageoises, le pâturage, la faune et en général les ressources naturelles du terroir;	- Pour le cas des CVGT, les sous-commissions sont chargées de la mise en œuvre des activités. Les sous-commissions suivantes composent la CVGT de Fougangoué: - Sous-commission chargée du foncier, - Sous-commission chargée de l'environnement - Sous-commission chargée de l'agriculture - Sous-commission chargée de l'élevage - Sous-commission chargée de la promotion des activités féminines - Sous-commission chargée du soutien aux initiatives des jeunes - Sous-commission chargée du suivi et contrôle	. Condition d'Adhésion: 1000F CFA . Cotisation mensuelle: 500F CFA
		Réunions:
		- L'Assemblée Générale se réunit en session ordinaire deux fois par an et en session extraordinaire en cas de besoin - Le Bureau Exécutif se réunit une fois tous les deux (02) mois et en cas de besoin
		Existence de GGF:
		Oui, un GGF mixte a été crée le lundi 15 novembre 2004, compte pour l'instant 29 membres et est ouvert à tout le village. Il n'est pas encore officiellement reconnu.
Activités de l'Etude Pilote:		
1 ^{ère} Phase:	• Sessions de formations: - En rôles et attributions d'une OP: améliorer le système d'information au niveau du groupement villageois - En gestion comptable et financière: Renforcer la capacité de gestion financière et comptable des groupements villageois - Alphabétisation Initiale, langue Dioula (1^{ère} phase): Renforcer la capacité de lecture et d'écriture des populations en langue nationale Dioula. Taux de succès: 7 candidats admis (Femme 1). - En techniques de creusage de puits hydrauliques: faciliter l'accès à l'eau potable - En technique de production et d'utilisation de la fumure organique: Améliorer la production agricole et réduire les dépenses liées à l'achat des engrais chimiques. - En techniques de plantation d'arbres et de semis direct pour une acquisition de connaissances théoriques nécessaire pour la réhabilitation de la FC • Voyages d'études (Toumousseni, Bounouna)	
2 ^{ème} Phase:	• Plantation de 728 pieds d'Anacardium (réalisée hors de la FC le 20 juillet 2004 sur 2 ha) • Formation Complémentaire de Base, langue dioula : Renforcer la capacité de lecture et d'écriture des populations en langue nationale Dioula. Résultat : 7 candidats admis sur 12 présentés soit 70% de réussite • Création des GGF mixed et pas officiellement reconnue	
Accords avec le Service Forestier: signé le 09 juillet 2004 et un (01) an renouvelable		
Droits des GGF:	- Les conditions des ressources forestières sont toujours bonnes. Cependant, le droit d'utilisation traditionnelle tel la collecte des produits non-ligneux, le bois mort, les plantes medecinales demeurent les activités principales de ces GGF. - La promotion de l'agroforesterie sur les sites de plantation sur une période déterminée.	
Attributions des GGF: *sous la supervision du service forestier	- Production de pépinières - Plantations d'espèces locales ou exotiques; - La lute contre les feux de brousse, - La supervision de la FC (2 fois/semaine)	
Gestion des équipements de foresterie:	• Utilisation efficiente des équipements et leur stockage dans un magasin à la fin des activités. La CVGT a stocké son matériel dans le magasin du chef du village qui détient la clef en attendant la construction d'un magasin. • Possibilité de louer les équipements à des tiers personne ou un groupe et les revenus générés pourraient être utilisés pour la réparation ou pour la promotion d'activités génératrices de revenus, • Promotion de cultures maraîchères avec les équipements, • En cas de perte d'un équipement, la CVGT s'engage à trouver le responsable ou à remplacer l'équipement perdu, • En cas de mauvais usage, le service forestier pourrait retirer les équipements au profit d'un autre GGF. • Le tarif de location se trouve en annexe.	
Observations:	Dans ce village, toutes les activités ont été menées avec la CVGT, mais avec la création du GGF, les activités de gestion de la FC seront progressivement confiées au GGF.	

Fiche de location des équipements et aperçu de la zone d'intervention du GGF

N°	Désignation	Quantité	Prix /unité/jour	Zone d'intervention																																																																																
01	Pioche	10	50F CFA	FORET CLASSEE DE KONGOUKO  Route 1 Zone forestière d'utilisation durable - phase initiale 2 Zone forestière d'utilisation durable - phase avancée 3 Zone de protection 4 Zone de réhabilitation Intervention zone boundary Sustainable use forest zone - initial phase Sustainable use forest zone - advanced phase Protection zone Rehabilitation zone <tr><td>02</td><td>Pelles</td><td>03</td><td>50F CFA</td></tr> <tr><td>03</td><td>Dabas</td><td>10</td><td>Utilisation exclusive du groupement</td></tr> <tr><td>04</td><td>Barre à mine</td><td>05</td><td>50F CFA</td></tr> <tr><td>05</td><td>Brouettes</td><td>03</td><td>100F CFA</td></tr> <tr><td>06</td><td>Arrosoirs</td><td>03</td><td>Pour l'utilisation exclusive du groupement</td></tr> <tr><td>07</td><td>Rouleaux de grillage 25m</td><td>02</td><td></td></tr> <tr><td>08</td><td>Corde de 180m</td><td>01</td><td>50F CFA</td></tr> <tr><td>09</td><td>Ficelle de 25m</td><td>02</td><td>50F CFA</td></tr> <tr><td>10</td><td>Décamètre de 50m</td><td>01</td><td>50F CFA</td></tr> <tr><td>11</td><td>Limes</td><td>03</td><td>50F CFA</td></tr> <tr><td>12</td><td>Haches</td><td>10</td><td>50F CFA</td></tr> <tr><td>13</td><td>Paire de bottes</td><td>10</td><td>Pour l'utilisation exclusive du groupement</td></tr> <tr><td>14</td><td>Petit pots</td><td>3.000</td><td></td></tr> <tr><td>15</td><td>Vélo Peugeot</td><td>02</td><td></td></tr> <tr><td>16</td><td>Sécateurs</td><td>03</td><td>50F CFA</td></tr> <tr><td>17</td><td>Binettes</td><td>03</td><td>50F CFA</td></tr> <tr><td>18</td><td>Râteaux</td><td>03</td><td>50F CFA</td></tr> <tr><td>19</td><td>Machettes</td><td>10</td><td>50F CFA</td></tr> <tr><td>20</td><td>Tamis</td><td>02</td><td>100F CFA</td></tr> <tr><td>21</td><td>Charrettes</td><td>01</td><td>500F CFA</td></tr>	02	Pelles	03	50F CFA	03	Dabas	10	Utilisation exclusive du groupement	04	Barre à mine	05	50F CFA	05	Brouettes	03	100F CFA	06	Arrosoirs	03	Pour l'utilisation exclusive du groupement	07	Rouleaux de grillage 25m	02		08	Corde de 180m	01	50F CFA	09	Ficelle de 25m	02	50F CFA	10	Décamètre de 50m	01	50F CFA	11	Limes	03	50F CFA	12	Haches	10	50F CFA	13	Paire de bottes	10	Pour l'utilisation exclusive du groupement	14	Petit pots	3.000		15	Vélo Peugeot	02		16	Sécateurs	03	50F CFA	17	Binettes	03	50F CFA	18	Râteaux	03	50F CFA	19	Machettes	10	50F CFA	20	Tamis	02	100F CFA	21	Charrettes	01	500F CFA
02	Pelles	03	50F CFA																																																																																	
03	Dabas	10	Utilisation exclusive du groupement																																																																																	
04	Barre à mine	05	50F CFA																																																																																	
05	Brouettes	03	100F CFA																																																																																	
06	Arrosoirs	03	Pour l'utilisation exclusive du groupement																																																																																	
07	Rouleaux de grillage 25m	02																																																																																		
08	Corde de 180m	01	50F CFA																																																																																	
09	Ficelle de 25m	02	50F CFA																																																																																	
10	Décamètre de 50m	01	50F CFA																																																																																	
11	Limes	03	50F CFA																																																																																	
12	Haches	10	50F CFA																																																																																	
13	Paire de bottes	10	Pour l'utilisation exclusive du groupement																																																																																	
14	Petit pots	3.000																																																																																		
15	Vélo Peugeot	02																																																																																		
16	Sécateurs	03	50F CFA																																																																																	
17	Binettes	03	50F CFA																																																																																	
18	Râteaux	03	50F CFA																																																																																	
19	Machettes	10	50F CFA																																																																																	
20	Tamis	02	100F CFA																																																																																	
21	Charrettes	01	500F CFA																																																																																	

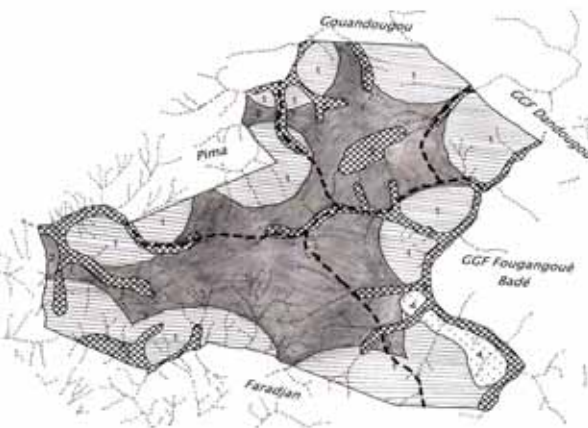
N.B: Il n'y a pas de différence de prix de location entre membres et non-membres.

*Les équipements sont gardés dans un magasin retenu du chef de village et le clef est gardé par la même personne..

Fiche Technique du GGF de Badé

Nom du GGF:	Date de création: 1 ^{er} août 2004	Livret de compte N°: 441
GGF mixte de BADE	Date de la reconnaissance officielle: 14 Septembre 2004 N° Agreement: 2004-016/MATD/PCMO/HC/SDSR	Caisse Populaire de Sidéradougou
Personnes habilitées à représenter le GGF: . OUATTARA Djakalia (M) (Président) . OUATTARA Amidou (M) (Secrétaire Adjoint) . OUATTARA Filbina Sékou (M) (Trésorier)		
Total des membres: 90, M (69) F (21)		
Objectifs:	Activités:	Cotisations:
- Contribuer à la gestion rationnelle et durable de la Forêt classée de Kongouko; - Poursuivre l'aménagement, l'exploitation et la valorisation du bois de chauffe en créant des emplois et des revenus pour ses membres; - Contribuer à la reforestation des zones dégradées et l'enrichissement des parcelles exploitées; - Renforcer l'unité et la solidarité pour le bien être économique et sociale de tous ses membres; - Promouvoir l'apiculture moderne; - Valoriser les produits du crû par le ramassage, la transformation et la commercialisation desdits produits.	- Assurer l'approvisionnement de ses membres en matériel équipement; - Contribuer à la formation professionnelle de ses membres; - Contribuer à la gestion rationnelle et durable de la forêt classée de Kongouko; - Participer à l'aménagement, l'exploitation et la valorisation de bois de feux en créant des emplois et des revenus pour les membres - Contribuer à la reforestation des zones dégradées et l'enrichissement des parcelles exploitées - Renforcer l'unité et la solidarité pour le bien être économique et social de tous les membres	. Frais d'Adhésion: 500F CFA/an (hommes) 200F CFA/an (femmes)
		Réunions:
		- L'assemblée générale se réunit au moins deux fois par an. - Le Bureau Exécutif se réunit une fois tous les quatre (04) mois.
		Existence de CVGT:
		Oui, avec une sous commission environnement.
Activités de l'Etude Pilote:		
1 ^{ère} Phase::	• Ce GGF n'a pas bénéficié de l'appui du projet JICA en 2003	
2 ^{ème} Phase:	• Planning des activités de plantation 2005: établir le planning des activités d'agroforesterie du GGF/Mixte • Identification des champs clandestins dans la FC: connaître les raisons de la création de ces champs dans la FC et trouver d'éventuelles solutions. • Création d'un GGF: création d'une structure représentative pouvant contrôler les différentes activités dans la FC • Création des GGF mixed et officiellement reconnue • Appui sur l'agroforestrie.	
Accords avec le Service Forestier: signé le 1 ^{er} septembre 2004 et doit être renouveler chaque année:		
Droits des GGF:	- Les conditions des ressources forestières sont toujours bonnes. Cependant, les droits d'utilisation traditionnelle tels la collecte des produits non-ligneux, le bois mort, les plantes medecinales demeurent les activités principales de ces GGF - La promotion de l'agroforesterie sur les sites de plantation sur une période déterminée, par la même occasion le GGF s'engage à ne pas étendre l'agroforesterie au delà des 203 ha cultivés clandestinement	
Attributions des GGF: *sous la supervision du service forestier	- Production de pépinières - Plantations d'espèces locales ou exotiques; - La lute contre les feux de brousse, - La supervision de la FC (2 fois/semaine)	
Gestion des équipements de foresterie:	• Utilisation efficiente des équipements et leur stockage dans un magasin à la fin des activités. Le matériel est stocké dans le magasin de la coopérative des producteurs de coton qui est en sorte une propriété du village • Possibilité de louer les équipements à des tiers personne ou un groupe et les revenus générés pourraient être utilisés pour la réparation ou pour la promotion d'activités génératrices de revenus, • Promotion de cultures maraîchères avec les équipements, • En cas de perte d'un équipement, la CVGT s'engage à trouver le responsable ou à remplacer l'équipement perdu, • En cas de mauvais usage, le service forestier pourrait retirer les équipements au profit d'un autre GGF. • Le tarif de location se trouve en annexe.	
Observations:	Le souhait formulé par la population de Badé est la poursuite des activités du projet JICA afin de réaliser une réelle gestion durable et rationnelle des ressources forestières particulièrement la protection de la forêt classée de Kongouko.	

Fiche de location des équipements et aperçu de la zone d'intervention du GGF

N°	DESIGNATION	QUANTITE	Prix/unité/jour	Zone d'intervention
01	Pioche	10	100F CFA	FORET CLASSEE DE KONGOUKO  GGF Dandougou GGF Fougangoué Faradié Pina Gouandougou LEGENDE Rivière Intervention zone boundary Zone forestière d'utilisation durable - phase initiale Sustainable use forest zone - initial phase Zone forestière d'utilisation durable - phase avancée Sustainable use forest zone - advanced phase Zone de protection Protection zone Zone de réhabilitation Rehabilitation zone
02	Pelles	03	Utilisation exclusive du GGF	
03	Dabas	10	100F CFA	
04	Barre à mine	05	150F CFA	
05	Brouettes	03	50F CFA	
06	Arrosoirs	02	Utilisation exclusive du GGF	
07	Rouleaux de grillage 25m	01	100F CFA	
08	Corde de 180m	02	Utilisation exclusive du GGF	
09	Ficelle de 25m	01	100F CFA	
10	Décamètre de 50m	03	Utilisation exclusive du GGF	
11	Limes	10	250F CFA	
12	Haches	03	Utilisation exclusive du GGF	
13	Paire de bottes	3000	50F CFA	
14	Petit pots	02	100F CFA	
15	Vélo Peugeot	03	200F CFA	
16	Sécateurs	01	750F CFA	
17	Binettes			
18	Râteaux			
19	Machettes			
20	Tamis			
21	Charrettes			

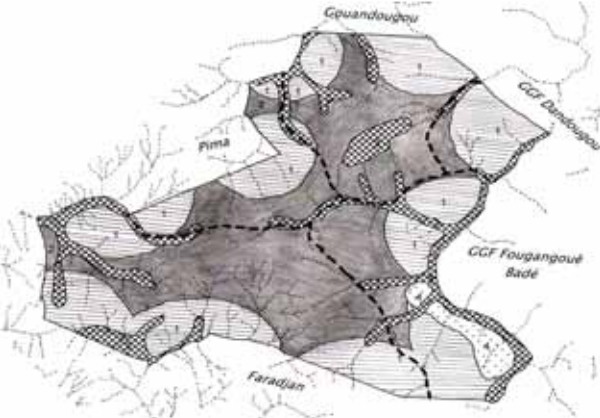
N.B: Le coût de location est pareil pour tout le monde.

*Les équipements sont gardés dans un magasin retenu et le clef est gardé par le responsable du GPC.

Fiche Technique du CVGT de Dandougou

Nom du (CVGT): CVGT de DANDOUGOU	Date de création: en 2001	Livret de compte N°: 040078 Banque Agricole et Commerciale du Burkina Faso Compte N°: 3001 012374 2420-3
	Date de reconnaissance officielle: 09 janvier 2003 Agreement N°: 2003-006/MATD/PCMO/HC	
Personnes habilitées à représenter la CVGT: . OUEREMI Salam (M) (Président) . DAH Sansan Sipour (M) (Secrétaire Général) . OUATTARA Baya (M) (Trésorier)		
Total membres:tout le village prend part aux activités de la CVGT		
Objectifs:	Activités:	Cotisations:
- D’assurer l’orientation et la coordination des actions de développement à l’échelle du terroir ; - De faciliter les concertations entre les différents acteurs de la gestion des ressources naturelles ainsi que l’harmonisation avec les actions entreprises par les services techniques de l’Etat ; - D’assurer ou superviser des missions de gestion foncière locale, de planification locale, de gestion des infrastructures de base ou de gestion des ressources naturelles et de la faune du terroir ; - Plus particulièrement, elle assure le développement économique et social et la préservation de l’environnement, améliore le niveau de vie de la population et lutte contre la pauvreté, gère les forêts villageoises, le pâturage, la faune et en général, les ressources naturelles du terroir, assure la surveillance villageoise de la zone de biodiversité et participe aux opérations de lutte anti-braconnage organisées par les services forestiers.	- Pour ce qui concerne les CVGT, les sous-commissions spécialisées ont en charge la mise en œuvre des activités. Les sous-commissions suivantes composent le CVGT de Dandougou.: - Une sous-commission spécialisée chargée du Foncier - Une sous-commission spécialisée chargée de la promotion des activités féminines - Une sous-commission spécialisée chargée de soutenir l’initiative des jeunes - Une sous-commission chargée de l’Agriculture - Une sous-commission chargée de l’Elevage - Une sous-commission chargée de la gestion des conflits - Une sous-commission chargée de la Pêche	. Condition d’Adhésion: 1000F CFA . Cotisation mensuelle: 500F CFA
		Réunions:
		- L’assemblée Générale se réunit en session ordinaire deux fois par an et en session extraordinaire en cas de besoin. - Le Bureau Exécutif se réunit une fois tous les deux mois et en cas de besoin
		Existence de GGF:
		Oui; il a été crée le 15 octobre 2004 et compte 87 membres avec 66 hommes et 21 femmes. Il est en cours de reconnaissance officielle.
Activités de l’Etude Pilote:		
1 ^{ere} Phase:	Sessions de formation: Rôles et attributions des organisations paysannes: permettre aux OP de travailler dans la transparence En gestion financière et comptable: Renforcer les capacités de gestion financière et comptable du groupement, Alphabétisation Initiale, langue Dioula (1 ^{ere} phase): Renforcer la capacité de lecture et d’écriture des populations en langue nationale Dioula. Résultat , il y a eu 6 admis (Femme 2). En hygiène et entretien des points d’eau : améliorer la santé des populations par la consommation d’eau potable En technique de production et d’utilisation de la fumure organique : Améliorer la production agricole et réduire les dépenses liées à l’achat des engrais chimiques. En techniques de lutte contre les feux de brousse: assurer une parfaite maîtrise des feux de brousse Voyages d’études (Toumousseni, Bounouna) Sensibilisation par des émissions radiodiffusées	
2 ^{eme} Phase:	Plantation de 1040 Eucalyptus (réalisée le 20 juillet 2004 sur 2ha dans le village) Formation Complémentaire de Base, langue dioula : Renforcer la capacité de lecture et d’écriture des populations en langue nationale Dioula. Pâturage dans la forêt. Renforcement du groupe de l’éleveurs.	
Accords avec le Service Forestier: signés le 9 juillet 2004 et renouvelable chaque année		
Droits du CVGT:	Les conditions des ressources forestières sont bonnes dans cette FC. Cependant, le droit d’utilisation traditionnelle de la forêt telles la cueillette des produits non-ligneux, le bois mort, les plantes medecinales demeurent les principales activités de la CVGT (GGF) au regard des sensibilisations menées dans les villages riverains de la FC au cours de cette 2 ^{eme} phase de l’étude pilote. La promotion de l’agroforesterie dans les sites de plantation pour une période déterminée est à promouvoir. Pour cette année, seulement une partie du site a été cultivé (arachides).	
Attributions des CVGT: *sous la supervision du service forestier	Production de pépinières Plantations d’espèces locales ou exotiques; La lute contre les feux de brousse, La supervision de la FC (2 fois/semaine)	
Gestion des équipements de foresterie:	Utilisation efficace des équipements et leur stockage dans un magasin à la fin des activités. Les équipements ont été stockés dans le magasin du village construit par le PNGT 2. une clef du magasin se trouve avec le DAV et une autre avec le président du CVGT. Possibilité de louer les équipements à des tiers personne ou un groupe et les revenus générés pourraient être utilisés pour la réparation ou pour la promotion d’activités génératrices de revenus, Promotion de cultures maraîchères avec les équipements, En cas de perte d’un équipement, la CVGT s’engage à trouver le responsable ou à remplacer l’équipement perdu, En cas de mauvais usage, le service forestier pourrait retirer les équipements au profit d’un autre GGF. Le tarif de location se trouve en annexe	
Observations:	Les premières activités ont été menées avec la CVGT, mais avec le don du matériel de foresterie un GGF a été crée dans ce village le 15 octobre 2004. De façon progressive les activités de gestion de la FC seront confiées au GGF.	

Fiche de Location des équipements et aperçu de la zone d'intervention du GGF

N°	DESIGNATION	Qté	Prix/unité/jour	Zone d'intervention																								
01	Pioche	10	Membres GGF: 100F CFA Non- Membres : 200F CFA	FORET CLASSEE DE KONGOUKO  LEGENDE <table border="1"><tr><td></td><td>Road</td><td></td><td>Road</td></tr><tr><td></td><td>Limit of the intervention zone</td><td></td><td>Intervention zone boundary</td></tr><tr><td></td><td>Zone forestière d'utilisation durable - phase avancée</td><td></td><td>Sustainable use forest zone - initial phase</td></tr><tr><td></td><td>Zone forestière d'utilisation durable - phase avancée</td><td></td><td>Sustainable use forest zone - advanced phase</td></tr><tr><td></td><td>Zone de protection</td><td></td><td>Protection zone</td></tr><tr><td></td><td>Zone de réhabilitation</td><td></td><td>Rehabilitation zone</td></tr></table>		Road		Road		Limit of the intervention zone		Intervention zone boundary		Zone forestière d'utilisation durable - phase avancée		Sustainable use forest zone - initial phase		Zone forestière d'utilisation durable - phase avancée		Sustainable use forest zone - advanced phase		Zone de protection		Protection zone		Zone de réhabilitation		Rehabilitation zone
	Road		Road																									
	Limit of the intervention zone		Intervention zone boundary																									
	Zone forestière d'utilisation durable - phase avancée		Sustainable use forest zone - initial phase																									
	Zone forestière d'utilisation durable - phase avancée		Sustainable use forest zone - advanced phase																									
	Zone de protection		Protection zone																									
	Zone de réhabilitation		Rehabilitation zone																									
02	Pelles	03	Membres GGF: 50F CFA Non- Membres: 100F CFA																									
03	Dabas	10	Pour usage exclusif du GGF																									
04	Barre à mine	05	Membres GGF: 50F CFA Non- Membres : 100F CFA																									
05	Brouettes	03	Membres GGF: 100F CFA Non- Membres : 200F CFA																									
06	Arrosoirs	03	Pour usage exclusif du GGF																									
07	Rouleaux de grillage 25m	02																										
08	Corde de 180m	01																										
09	Ficelle de 25m	02																										
10	Décamètre de 50m	01	Membres GGF: 100F CFA Non- Membres : 200F CFA																									
11	Limes	03	Pour usage exclusif du GGF																									
12	Haches	10																										
13	Paire de bottes	10																										
14	Petit pots	3.000																										
15	Vélo Peugeot	02																										
16	Sécateurs	03																										
17	Binettes	03	Membres GGF: 50F CFA Non- Membres : 100F CFA																									
18	Râteaux	03																										
19	Machettes	10	Pour usage exclusif du GGF																									
20	Tamis	02	Membres GGF: 500F CFA Non- Membres : 1000F CFA																									
21	Charrettes	01	Membres GGF: 250F CFA Non- Membres : 1000F CFA																									

*Les équipements sont gardés dans un magasin retenu du village et le clef est gardé par le DAV et le président du CVGT.

12.3 Résultat de l'Evaluation Finale de l'Etude Pilote

12.3.1 Forêt Classée de Bounouna (Villages de Bounouna & Labola)

Date de réalisation de l'atelier	17 janvier 2005
Lieu du déroulement de l'atelier	Bounouna
Organisations concernées	GGF de Bounouna et de Labola
Début de l'atelier	9 h 45 mn
Fin de l'activité	13 h 30 mn
Nombre de participants	05 Femmes (membres des GGF)
	15 Hommes (membres des GGF)
Présentateurs principaux	Soulama Sibiri, GGF/Bounouna SAGNON Issa, GGF/Labola



Présentation des Résultats de l'Atelier

1) Evaluation de l'Etude Pilote

(Formations)

Au cours de l'atelier d'auto évaluation finale, il est ressortit des représentants du GGF de Bounouna, de Labola, et de la population que les différentes formations reçues depuis le début de l'étude pilote jusqu'à l'étape actuelle sont d'une importance fondamentale. En effet, ces partenaires ruraux ont reconnu que ces formations leur ont permis de maîtriser un tant soit peu les techniques de gestion d'une FC. La dernière formation reçue est celle sur les techniques de production des plants en pépinières dispensée par le service forestier en décembre 2004. C'est

d'ailleurs la seule formation dont le jeune GGF de Labola a pu bénéficier. Cependant, le GGF de Labola regrette n'avoir pas reçu assez de formations dans le domaine de la gestion des FC ce qui lui crée un certain nombre de difficultés tandis que le GGF de Bounouna réclame de nouvelles formations et des sessions de recyclage pour une plus grande maîtrise des techniques de gestion des FC (technique de la coupe du bois, maîtrise des feux de brousse, production des plants en pépinières, etc.).

(Activités)

Au cours de cette rencontre, les membres des GGF et les représentants des populations ont positivement apprécié les réalisations faites dans les villages de Bounouna et Labola grâce aux appuis du projet JICA et du service forestier. En effet, il s'agit des appuis dans le domaine des plantations (tous les villages) et de la mise en œuvre des acquis des formations (réalisations de foyers améliorés, fabrication de savon: cas de Bounouna). Il a été rapporté que les abattages illégaux ont diminué dans la forêt classée de Bounouna.

(Recommandations)

Dans le cadre de l'auto-gestion des GGF et de l'UGGF, les membres souhaiteraient une collaboration continue avec le service forestier pour des réalisations futures en vue d'une mise en œuvre effective du plan d'aménagement et de gestion de la FC.

2) Fonctionnement des GGF

De la reconnaissance officielle des GGF et de l'UGGF: à la date du 17/01/2005, il est ressorti de l'atelier que le GGF de Labola récemment mis en place a obtenu son agrément depuis le 28/10/2004. Le GGF de Bounouna quant à lui est reconnu officiellement depuis janvier 2004. La reconnaissance officielle de l'UGGF mise en place le 08 août 2004 est toujours en cours. Les responsables de cette structure affirment s'activer afin qu'elle soit effective dans les jours à venir.

Ces organes, en dehors de l'UGGF qui n'a pas encore tenu une rencontre de concertation, ont tous tenu des rencontres de concertation avec leurs membres respectifs en vue d'une gestion durable de la FC de Bounouna. En effet, avant de mener des activités dans la FC (plantation, réalisation de pare-feux, etc.) les membres des GGF concernés tiennent des rencontres pour élaborer des stratégies d'actions. Ces différentes rencontres sont toujours sanctionnées des procès-verbaux. Les GGF de Bounouna et Labola disposent chacun d'un compte dans les structures bancaires de la place et chaque compte est alimenté de nos jours par une somme de 25.000 F CFA (la minimum somme pour ouvrir un compte). Ces structures affirmant qu'elles n'ont pas d'autres sources de revenus pour le moment que les cotisations des membres, ont été exhorté par l'atelier à redoubler d'effort dans l'agroforesterie et la location des équipements reçus afin de renforcer leur compte.

3) De la responsabilisation des GGF et de l'UGGF

(Pépinières)

Les GGF de Bounouna et Labola ainsi que l'UGGF s'investissent tant bien que mal dans la gestion effective de la FC de Bounouna. En effet, les deux (2) GGF se sont organisés pour la mise en place de pépinières dans leur localité. A Bounouna et à Labola, le site de pépinière est déjà préparé mais la mise en place n'est pas encore effective par manque de semences. Toutes ces activités de pépinières ont été possibles grâce à la session de formation sur les techniques de production des pépinières que les forestiers ont dispensée à quelques membres des deux (2) GGF en décembre 2004. Quant au maraîchage, aucun GGF n'a encore pratiqué cette activité, prétextant le manque d'eau pour un arrosage effectif.

(Equipements de foresterie)

Les équipements d'agroforesterie reçus par ces structures sont sous la gestion de GGF.

Une partie de ces équipements ont servi à la création des sites des pépinières et à la surveillance dans la forêt classée, etc.. Les équipements sont gardés dans le magasin retenu et gérés par un responsable. Bien que les villageois savent les possibilités de location des équipements, aucun n'avait jamais été en location. GGF a remarqué que quelque équipements sont faciles à se casser. Par exemple, des brouettes. Désormais, les deux GGF ont promis certainement de faire des efforts pour promouvoir la location.

(Mesures contre les feux de brousse)

Les feux de brousse souvent observés dans la FC sont actuellement combattus au niveau des deux (2) GGF par la surveillance permanente de la FC, la réalisation de pare-feux et la pratique de l'agro-foresterie par le GGF de Bounouna.

(Sites de plantation)

Concernant les sites de plantation, dans le village de Bounouna on dénombre deux qui sont créés par le GGF de ladite localité (dans la FC et une forêt villageoise). Dans la FC, des eucalyptus et anacardiés ont été plantés sur 2 ha soit 625 pieds d'eucalyptus et 225 pieds d'anacardiés. A la date du 17/01/2005, on a 90% de pieds d'eucalyptus qui vivent et 70% de pieds d'anacardiés. Il en est plus ou moins de même que le site de la forêt villageoise (la superficie exploitée, les espèces plantées, les quantités et le taux de réussite sont identiques). A Labola, il n'y a qu'un seul site de plantation situé dans la FC avec 1,5 ha plantés avec des eucalyptus et anacardiés en raison de 72 anacardiés et 718 eucalyptus. Cependant les plantes ont eu un fléau de feu de brousse. Concernant le taux de réussite, les responsables du GGF ont précisé 30% pour les anacardiés et 50% pour les eucalyptus. Tous ces sites de plantation sont gérés par les GGF à travers des nettoyages périodiques et des sorties de surveillance.

(Surveillance de la forêt classée)

La surveillance de la FC de Bounouna est assurée par des équipes de surveillants mise en place dans chacun des villages. A Bounouna, la surveillance de la FC est assurée tous les jours (02 personnes par jour) et l'enregistrement sur la surveillance est rédigé. A Labola, la surveillance de la FC est assurée deux (2) fois par semaine par une équipe de 15 personnes. Dans le cadre de cette surveillance de la FC, le GGF de Bounouna est confronté à de sérieuses difficultés à savoir l'orpaillage et le ramassage de pierres sauvages dans la FC qui dégradent continuellement ce patrimoine. A ces difficultés, les deux (2) GGF demandent des appuis efficaces au niveau du service forestier pour trouver une solution durable en vue d'une gestion durable et effective de la FC.

4) Auto-gestion et auto-financement des GGF

Conformément au cahier de charges, les GGF et l'UGGF comptent pleinement assurer leur auto-gestion après l'étude pilote en se fondant sur la gestion des FC. En effet, à travers les acquis des formations reçues et des divers appuis, les organes de gestion forestière mis en place comptent assumer pleinement les responsabilités qui leur sont confiées pour un aménagement effectif et une gestion durable de la FC de Bounouna.

Pour leur auto-financement, ces organes comptent d'une part sur les activités d'agroforesterie, la production et la vente de pépinières, le maraîchage, les cotisations et d'autre part la recherche de partenaires financiers avec l'appui de la DRECV pour leur gestion et leur fonctionnement durable.

5) Autres Points Discutés

(L'Agroforesterie)

De l'avis des GGF à cet atelier, cette activité, est bien comprise par les membres des organes de gestion forestière de la FC de Bounouna. En effet, elle présente plusieurs avantages financiers (revenus perçus de la vente des récoltes) et de protection de l'environnement. Cependant, elle a seulement été pratiquée cette saison à Bounouna par 05 producteurs. Ces producteurs ont pu produire du sésame qu'ils ont vendu sur le marché local de Banfora. Les revenus perçus de cette vente ont été entièrement concédés cette fois-ci aux producteurs concernés compte tenu des efforts qu'ils ont fournis dans la création et l'entretien de ces nouveaux sites de culture dans la FC. Pour les saisons à venir tous les exploitants de sites de culture dans la FC verseront une partie de leur revenu (non encore déterminée) dans la caisse du GGF. La période de l'agroforesterie au même site sera limitée à cinq ans et après la forêt sera réhabilitée comme avant.

(Appui pour le recyclage des GGF)

Les responsables des GGF et de l'UGGF ont demandé au service forestier des recyclages par rapport à des formations reçues mais non bien maîtrisées. Il s'agit entre autres des techniques de maîtrise des feux de brousse, de la production des plants en pépinières, etc. Ils souhaiteraient aussi recevoir de nouvelles formations telles que les techniques de coupe du bois et d'autres formations dont le GGF de Labola n'a pas encore bénéficié. Et une demande d'autorisation pour faire des coupes du bois mort dans la forêt classée a été faite au Service forestier.

Opinions des non membres des GGFs sur les activités menées

En ce qui concerne les activités, d'une manière générale, des individus enquêtés dans les villages de Bounouna et Labola ont remarqué que la mise en place des GGF et de l'UGGF constitue un atout important pour une gestion participative durable et efficace de la FC si toute fois ces organes sont bien organisés et dynamiques. La forêt classée de Bounouna gérée complètement par le Service forestier jusqu'ici sera désormais entretenue par les villageois. Ils pensent que la forêt pourra être réhabilitée par ce type de gestion participative. Par conséquent, les villageois n'ont pas de sentiment négatif sur les GGF.

A Labola, les personnes enquêtées affirment que les GGF du village ont réalisé quelques activités de plantation dans la FC et il entreprend des séances de surveillance pour empêcher la dégradation de ladite forêt par les exploitants illégaux. Cependant, ces individus enquêtés déplorent le fait que le GGF de Labola ne soit pas suffisamment connu ou pas du tout par tous les communautés locales du village.

A Bounouna, il est ressorti des individus enquêtés que ces activités du GGF dans la FC sont positivement appréciables car il s'investit dans la reforestation, la protection et la gestion durable de ladite forêt. Ils ont aussi affirmé que le GGF de Bounouna a beaucoup contribué à la formation d'une grande partie de la population sur plusieurs thèmes bénéfiques pour les personnes formées et l'ensemble des communautés locales du village.

Quant à l'UGGF, l'ensemble des personnes enquêtées ont affirmé qu'elle n'est pas suffisamment connue et qu'elle n'est pas fonctionnelle car depuis sa mise en place, elle n'a jamais tenu une réunion entre les membres du bureau ni une réunion de concertation avec ses membres par rapport aux activités futures à mener dans le cadre de la gestion durable de la forêt classée.

12.3.2 Forêt Classée de Toumousséni (Villages de Toumousséni, Djongolo, Soubaka & Tagnana)

(1) Village de Toumousséni

Date de réalisation de l'évaluation finale		15/01/2005	
Lieu du déroulement		Toumousséni	
Début de l'activité		10h45	
Fin		12h00	
Nombre de participants	50	Hommes	32
		Femmes	18
Présentateur principal		SOURA Moussa (Personne ressource des GGF)	



Présentation des Résultats

1) Fonctionnement des GGF

La situation de la reconnaissance officielle des GGF est indiquée sur le tableau suivant.

Tableau 12.1 Situation de la reconnaissance officielle des GGF du village de Toumousséni

Structures	Date de création	Date de reconnaissance officielle	N° de l'agrément	Nombre de membres en 2004	Disponibilité du Règlement intérieur et du PV de création	N° du livret de compte	N° de compte Bancaire et localisation de date d'ouverture
GGF/ M	24/01/2001	29/11/2001	2001/029 MATD/PCMO/DSBK	53	oui	036160	300107302420-6 BACB
GGF/ F	24/01/2001	29/11/2001	2001/030 MATD/PCMO/DSBK	20	oui	036161	300107312420-2 BACB

(Activités des GGF)

Les GGF (M et F) ont bénéficié depuis leur création de l'appui de diverses structures (Service Forestier de Banfora, PPI, JICA) et BACB pour ce qui concerne les femmes dans le cadre de l'accès au micro-crédit. Ces différents intervenants ont permis aux groupes de capitaliser des connaissances en gestion participative des réserves forestières, mais aussi d'être des structures animées d'une cohésion sociale relativement forte avec comme originalité la disponibilité des membres et leur mobilisation permanente pour la conduite d'actions.

Nonobstant ces acquis on signalera l'existence de quelques difficultés de fonctionnement au nombre desquelles:

- L'inexistence de PV de rencontres imputable à la négligence des responsables.
- Le déficit de communication entre les peuhls riverains de la FC et le GGF à charge de gérer durablement la FC.
- Le faible niveau d'approvisionnement du compte bancaire N°300107302420-6 (50000fr à la date de l'auto évaluation contre 25000fr à l'ouverture.) Les GGF expliquent cette situation par le fait qu'ils n'ont pas pu exploiter du bois en 2004 faute d'une autorisation du Service Forestier de Banfora. Les membres des GGF estiment que ces difficultés trouveraient un solutionnement si le Service Forestier s'engage à mettre en application les recommandations prises le 03/11/2004 sur l'exploitation du bois, et s'engagent à confirmer leur cahier de charges chaque année.

2) Responsabilités des GGF

(Gestion des équipements de foresterie)

Tous les équipements fournis hormis les vélos sont stockés dans le magasin retenu à cet effet. Un premier bilan permet de signaler que seuls les vélos sont présentement en location. (déplacements)

Les équipements ne trouvent pas pour l'instant de locataires parce que les besoins (démarrage des constructions et des réfections de maisons, transport divers par charrette) ne sont pas encore posés au niveau du village.

Les montants encaissés dans le cadre de la location des vélos, s'élèvent à trois mille cinq cent (3.500) francs CFA à raison de deux cent cinquante (250) francs CFA par jour. Cette somme est actuellement thésaurisée dans la caisse villageoise des GGF. Dans l'espoir qu'elle augmentera, elle sera utilisée en temps opportun soit pour la maintenance des équipements soit pour des besoins en relation avec la gestion des réserves forestières.

(Pépinières)

Le site qui n'est pas encore clôturé pour des raisons d'occupation champêtre des acteurs, (collecte du coton et vente) à été retenu auprès du forage situé à l'Est de la concession du DAV.

Des échanges internes ont permis de mettre en place le type d'organisation pour le suivi de l'exécution. Ainsi, 4 personnes en fonction d'un roulement à établir, seront chargées de l'arrosage quotidien (matin et soir.)

Les GGF espèrent pouvoir démarrer la pépinière au mois de février prochain, mais compte de leurs faibles capacités d'autofinancement (50.000fr CFA dans la caisse du GGF/M) la question des semences reste posée sans que le service forestier ne soit en mesure de les appuyer.

(Maraîchage)

Pour cette campagne, ils n'y a pas de candidats pour la réalisation de la culture maraîchère compte tenu de l'assèchement précoce des points d'eau de surface. Du coup l'utilisation des équipements pour cette activité et ou leur location dans le même but à des tiers, deviennent caduques.

3) Gestion durable des forêts classées

(Surveillance de la forêt classée)

Il existe à ce titre un comité de 2 personnes (hommes) pour mener cette activité. La fréquence des sorties est de 02 tous les 05 jours de 08h à 14h. Le comité ne travaillant pas spécifiquement dans le cadre de la lutte contre les feux de brousse, a pour autres missions:

- faire le suivi contrôle des plantations d'arbres réalisées chaque année
- lutter contre les feux de brousse et la divagation des animaux
- surveiller les stocks de bois coupés.

Dans le cadre de la lutte contre les feux de brousse et la divagation des animaux, le comité se réjouit de l'octroie par la JICA de moyens logistiques en l'occurrence les vélos qui lui permettent de se rendre facilement sur le site.

Enfin, il n'est pas fait cas cette année d'attaques sérieuses de la forêt par les feux.

Les GGF affirment que depuis la mise en place du comité de gestion des conflits, le pâturage clandestin dans la FC a fortement diminué en partie à cause de l'implication des éleveurs dans la structure.

(Sites de plantation)

Le taux de réussite des plantations réalisées cette année se chiffre à 80% pour les eucalyptus et 10% pour les anacardiens. Le vieillissement des plants fournis et le piétinement des animaux justifieraient la forte mortalité des anacardiens.

4) Gestion durable des GGF

Les GGF (M et F) reconnaissent que la JICA a été pour eux d'un apport important, (formations techniques diverses, alphabétisation, dotation en équipements de foresterie) mais

que les délais requis pour la réalisation de l'étude pilote (2 ans) et le manque d'appuis conséquents du Service Forestier dans l'exploitation du bois ne leur ont pas permis de se forger une autonomie financière à même de leur permettre de s'auto promouvoir et de s'auto gérer durablement. Ils restent cependant confiants que les équipements octroyés ainsi que la mise en application des résolutions des deux tables rondes des 15/06/2004 et 03/11/2004 (largement tributaires de la bonne collaboration avec le Service Forestier de Banfora) seront des bases importantes qui génèreront des revenus pour la pérennisation des actions dans une perspective d'autogestion.

Opinions des non-membres du GGF

A Toumousséni, les personnes qui ne font pas partie des GGF estiment que l'activité de ceux-ci est assez bien perçue. Ils en ont fait la justification par le rappel de certains changements introduits dans le milieu:

- Alphabétisation
- Formation en technique de fabrication et d'utilisation de la fumure organique.
- Acquisition d'équipements d'utilité publique

Nonobstant ces acquis, ils font état d'un déficit de communication entre éleveurs peuhls riverains de la FC et le GGF à charge de gérer durablement la FC.

(2) Village de Soubaka, Djongolo, Tagnana

Date de réalisation de l'évaluation finale		16/01/2005	
Lieu du déroulement		Soubakagnédougou	
Organisations concernées		GGF de Djongolo, de Soubaka et de Tagnana	
Début de l'activité		10h35	
Fin		12h45	
Nombre de participants	30	Hommes	18
		Femmes	12
Présentateur principal		Héma Vitalien	



Présentation des Résultats de l'Atelier

1) Fonctionnement des GGF

La situation de la reconnaissance officielle des GGF est indiquée sur le tableau suivant.

Tableau 12.2 Situation de la reconnaissance officielle des GGF du village de Djongolo, Tagnana et Soubaka

Villages	Structures	Date de création	Date de reconnaissance officielle	N° agrément	Nombre de membres en 2004	Disponibilité du Règlement intérieur et du PV de création	N° du livret	N° de compte Bancaire et localisation
Djongolo	GGF /M	24/01/01	12/08/04	2004/040 MATD/PC MO/DBNF	24	oui	0045147	30012802/2420-5 BACB
	GGF/F	24/01/01	15/07/02	2003/001/ MATD/PC MO/DBNF	20	oui	Non disponible	Non disponible
Tagnana	GGF/M	24/01/01	14/09/04	2004-005/MAT D/PCMO/DSBK	39	oui	0041963	30-012987-2420-4 BACB
	GGF/F	24/01/01	23/07/04	2004-003MATD /PCMO/DSBK	79	oui	037803	30-010/953-2420-0 BACB
Soubaka	GGF/M	7/04/00	12/01/05	2005-001/MAT D/RC/PC MO/DSBK	27	oui	033168	30-8881-2-242-0-00 BACB
	GGF/F	21/01/04	14/09/04	2004-005/MAT D/PCMO/DSBK	32	oui	7028	CAISSE POPULAIRE

(Activités des GGF)

Les GGF malgré l'existence de documents officiels se trouvent confrontés déjà à de sérieux problèmes de fonctionnement:

- L'inexistence de PV de rencontres imputable à la négligence. (seul le GGF /M de Soubakagniédougou en dispose)
- Le faible niveau d'approvisionnement des comptes bancaires. (Les montants disponibles en banque à ce jour pour tous les GGF ne sont autres que ceux qui ont servi à ouvrir les comptes.)
- Faible mobilisation des membres lors de la mise en œuvre de travaux d'intérêt commun (nettoyage des abords des plantations dans la FC.
- Manque d'engouement des membres aux rencontres, se manifestant souvent par leur absence et/ou leur arrivée tardive aux rencontres

2) Responsabilités des GGF

(Gestion des équipements de foresterie)

Dans tous les villages concernés par l'auto évaluation finale, un inventaire a été réalisé. Ce qui permet de faire le bilan suivant:

Beaucoup d'incompréhensions et de frustrations dans la gestion des équipements à Djongolo et Soubakagnédougou. A Djongolo, les hommes auraient pris l'initiative au mépris des closes du cahier de charges, de répartir certains équipements d'utilité publique immédiate (vélos paires de bottes, brouette). A Soubakagnédougou, la gestion des vélos posait problème. D'aucun surtout les femmes pensent qu'ils sont détournés de leur destination première parce qu'en permanence entre les mains des premiers responsables même en dehors des circonstances pendant lesquelles ces vélos devraient être utilisés.

La location des équipements est balbutiante. A Djongolo, le GGF fait état de 1300 F dans la caisse pour ce volet alors que le magasin était dépourvu de bons nombres de ces dits équipements. En outre, il n'existe aucune trace (cahier de compte) pouvant attester de la location de ces équipements. Les constats font état de l'absence du magasin de :

- Σ 02 pioches
- Σ 01 brouette
- Σ 03 limes
- Σ 04 haches
- Σ 10 bottes
- Σ 02 vélos.

Ailleurs, (cas de Tagnana), on affirme que les besoins (démarrage des constructions et des réfections de maisons, transport divers par charrette) ne sont pas encore posés au niveau du village.

(Pépinières)

Tous les GGF ont participé aux formations de stage concernant les pépinières organisées par le Service Forestier. A Soubaka, les membres du GGF très occupés n'ont pas encore mis en place la pépinière, mais elle est prévue près d'un cours d'eau le long de la route Soubaka-Banfora. Le cours d'eau n'a pas d'eau toute l'année, mais il y a un puits à proximité du site prévu pour la pépinière et donc pas de problème pour l'eau. Le GGF de Soubaka a déjà pris contact avec le Service Forestier pour l'obtention des grains de plants. La pépinière de Tagnana se trouve à l'Est près du point d'eau (trou creusé) du village. Si ce site devient pollué, le GGF prévoit de prendre des mesures contre la pollution. A Djongolo, on se prépare à aménager la pépinière et à l'entourer d'une clôture. Elle se trouve près du puits Djongolo 2. Actuellement, aucun contact n'est encore pris avec le Service Forestier pour obtenir les grains de plants.

(Maraîchage)

Tous les GGF ne pratiquent pas le maraîchage. Des motifs comme le manque d'eau (Soubaka et Tagnana) et la réduction de la surface pour la production des pépinières (Djongolo) peuvent

être cités.

3) Gestion durable des forêts classées

(Surveillance de la forêt classée)

Les GGF et l'Union des GGF assurent systématiquement la tournée des forêts classées et les mesures contre les feux de brousse (désherbage des sites de plantation et aménagement de pare-feux). Les GGF font des tournées par groupes de 2 à 3 personnes, une fois par semaine en moyenne, centrées sur leurs sites de plantation. De plus, tous les GGF se réunissent tous les vendredis, et font une visite de l'ensemble des forêts classées. Les GGF sont contents du système de location de matériel, en particulier des vélos et bottes, qui facilitent la tournée, mais le problème pour la surveillance est que le manque de chemins dans la forêt classée rend la tournée difficile. Il a été signalé que si des chemins étaient aménagés, ils pourraient aussi servir de pare-feux.

La sensibilisation des membres des GGF vis-à-vis des éleveurs a permis de diminuer considérablement le pâturage dans la forêt. Il y a des cas de pâturage la nuit dans la forêt classée, mais ils sont peu nombreux, mais incontrôlables.

La situation du reboisement est indiquée sur le tableau suivant.

Tableau12.3 Situation du reboisement du village de Djongolo, Tagnana et Soubaka

Village	Variétés d'arbres	Nombre d'arbres plantés	Nombre d'arbres morts	Causes
Soubaka	Anacardiers	600	60	Techniques insuffisantes
	Eucalyptus	300	20	Le site de plantation a été changé et des dommages ont eu lieu au cours du transport. Ou bien les arbres sont morts à cause d'un problème de croissance.
Tagnana	Anacardiers	700	200	Les plants étaient anciens.
	Eucalyptus	500	30	
Djongolo	Anacardiers	500	100 au moins	Indéterminé
	Eucalyptus	500		

4) Gestion durable des GGF

Les GGF espèrent le soutien ci-dessous du Service Forestier pour leur gestion durable (financement y compris).

- Σ Intermédiaire pour les techniques extérieures et avec les organisations d'aide financière
- Σ Formation des membres des GGF à l'apiculture moderne
- Σ Exécution de visites d'étude
- Σ Autorisation de la vente de bois de chauffe dans les villages
- Σ Acquisition des grains pour la production de plants

5) Gestion durable de l'Union des GGF

L'Union des GGF n'est pas reconnue officiellement. Il y a eu jusqu'ici une réunion en tant qu'Union des GGF. Le thème a été la mise en place de pare-feux. Chaque village prévoit de fournir 5.650 F CFA pour l'ouverture d'un compte bancaire (25.000 CFA) qui fait problème, en vue de la reconnaissance officielle de l'Union des GGF, mais ce montant n'a pas encore été collecté. Plusieurs motifs pourraient être cités, mais en conclusion, un accord est intervenu pour collecter cette somme pour février.

Opinions des non-membres du GGF

Les non-membres des GGF des nouveaux villages affichent leur satisfaction devant les appuis apportés par le projet (JICA). Ils relèvent l'originalité de la démarche de la JICA du fait de la diversité des équipements remis aux acteurs, (ceux –ci, depuis plusieurs années ont cherché à justifier leur inactivité par le manque de moyens logistiques) ainsi que les possibilités qui s'offrent aux non-membres d'en user. Les non-membres déplorent cependant l'accaparement de ces équipements par les premiers responsables des GGF/M en faisant le rappel que de telles attitudes sont de nature à disloquer les groupes mis en place et souhaiteraient que solennellement les hommes fassent le point de l'utilisation des équipements aux femmes en prenant des dispositions pour les associer à la gestion.

12.3.3 Forêt Classée de Kongouko/Gouandougou (Villages de Fougangouè, Badé, Dandougou)

(1) Village de Dandougou

Date de réalisation de l'évaluation finale	18 janvier 2005	
Lieu du déroulement	Dans le CPAF du village de Dandougou	
Début de l'activité	9 h 30 mn	
Fin de l'activité	12 h 15 mn	
Nombre de participants	Hommes	19
	Femmes	6
Présentateurs principaux	OUATTARA Yaya (Trésorier CVGT) OUEDRAOGO Zakaria (Contrôleur CVGT) OUEDRAOGO Yacouba (Vice-Président GGF) OUATTARA Domba (Délégué Administratif Villageois) OUEDRAOGO Assane (Contrôleur, CVGT) PALENFO Yah (Secrétaire Information GGF)	



Présentation des résultats

1) Evaluation de l'Etude Pilote (Formations)

Toutes les formations dispensés au cours des deux phases ont été maîtrisés et bénéfiques pour les populations, spécialement la formation en renforcement organisationnel. Le recyclage de la

gestion d'eau est demandé. Pour ce qui concerne le cas spécifique de la formation en technique de production et d'utilisation de la fumure organique, les partenaires ruraux n'ont pas pu mettre cela en pratique devant les concessions ou dans les champs respectifs par faute de moyens financiers (exemple: absence de moyens financiers pour l'achat du ciment). Pour la formation en pépinière, elle s'est tenue à Fougangouè et quatre (4) personnes de Dandougou ont pris part;

(Activités)

Comme seule réalisation, nous avons la plantation d'eucalyptus sur 1 hectare et demie. A l'heure actuelle, les plants se portent très bien malgré quelques dégâts causés par les chèvres. Taux de réussite: 75% (sur une ligne de 38 plants, environ 7 à 11 plants sont morts. Existence d'une équipe de surveillance pour le suivi. Existence d'un pare-feux autour de la plantation.

(Recommandations)

Aucune difficulté ou défaillance n'a été enregistré dans le partenariat entre le projet JICA et la communauté locale. La population a souhaité vivement conduire les activités en saison sèche pour une plus grande participation de la masse.

2) Fonctionnement des GGF

(Reconnaissance officielle)

Existence de l'ouverture d'un compte (10.000 F CFA) à la caisse populaire de Sidéradougou; Elaboration d'un procès-verbal (PV) et d'un règlement intérieur (RI) par le groupement GGF; L'agrément de reconnaissance non encore disponible, il reste la signature du préfet de Sidéradougou.

(Activités des GGF)

Le GGF a été créé le 15 octobre 2004 et compte 87 membres dont 66 hommes et 21 femmes. Le bureau du GGF existe et les membres appliquent les données du règlement intérieur comme il se doit. Le GGF étant très jeune, il n'existe aucune liquidité dans leur compte au niveau de la caisse populaire. En outre, il n'y a eu aucune rencontre depuis la création du GGF compte tenu des travaux champêtres. Jusque là, la gestion des activités du village étaient confiées à la CVGT, maintenant, de façon progressive, les activités de gestion de la FC seront confié au GGF. Il existera donc une relation de complémentarité entre la CVGT et le GGF (la CVGT étant considéré comme étant le «mère» et le GGF le «fils»).

3) Responsabilités des GGF

Les matériels du GGF existent au grand complet. Seulement la population déplore la qualité de certains. Au nombre de ces matériels, il y a la défaillance des binettes, des arrosoirs et des râteaux. En outre avec les membres du GGF, nous avons compté deux (2) limes au lieu de trois (3) comme consigné dans le cahier de matériels. Les travaux de mise en place de pépinière sont

prévus pour le mois de février. Le GGF compte mettre en place des eucalyptus. Le maraîchage n'a pas encore démarré. Ici également, le GGF compte produire des tomates et des oignons non seulement pour leur consommation, mais aussi pour la commercialisation.

4) Gestion durable des forêts classées

(Surveillance de la forêt classée)

Aucune action de contrôle à l'intérieur de la FC n'a été menée. Seulement deux (2) personnes ont été désignés pour la surveillance par le GGF (Monsieur OUATTARA Lacina et Monsieur OUEDRAOGO Yacouba). Le contrôle démarrera à partir du mois de février et se fera à tour de rôle.

(Mesures contre les feux de brousse)

Aucune action de lutte contre les feux de brousse n'a été menée. Seulement dans ces derniers temps, la population a constaté l'existence d'un feu précoce au niveau de la FC qui a permis de brûler toutes les herbes qui se trouvaient aux alentours. Cela contribuera à empêcher le feu de se propager. De l'avis de la population, il n'existe pas de pâturage clandestin dans la FC. Le pare-feu a été fait autour du site reboisé.

(Utilisation des équipements de foresterie)

Les équipements subventionnés sont gérés pour l'instant par la CVGT et sont stockés dans le magasin du village (CPAF) construit par le PNGT 2. Une clé de magasin se trouve avec le Délégué Administratif Villageois et une autre avec le président de la CVGT. A l'heure actuelle, seulement la charrette et les brouettes sont fréquemment louées et l'argent est reversé dans la caisse du GGF. La charrette se loue à 250 F CFA et la brouette: 50 F CFA. Aujourd'hui le trésorier du GGF ne dispose que de 750 F CFA dans sa caisse. En cas de dommage des matériels loués, seul le locataire reste le principal responsable et doit le réparer convenablement avant tout dépôt.

5) Gestion durable des GGF

Après le désengagement du projet, le GGF compte s'auto-gérer ou s'auto-financer sur:

- La cotisation mensuelle de ses membres (50 F/mois)
- Les frais d'adhésion (1.000 F CFA);
- Les locations des équipements;
- Le revenu des activités menées dans la FC (exemple: Ramassage du bois mort gisant etc.) par la population

6) Appui auprès du Service Forestier

Après le désengagement du projet, le GGF souhaiterait recevoir un appui-conseil auprès du service forestier (cotisation: Fonds d'Aménagement) qui viendra s'ajouter sans doute au PNGT pour la poursuite des actions de développement dans le village. Pour l'instant, le partenariat entre le service forestier et la communauté locale va bon train. Il n'y a aucune défaillance.

7) Autres (pâturage)

Il existe un groupement d'éleveur (Alawalo) à Dandougou, composé de 12 personnes, tous membres du GGF. Pendant la saison sèche, le problème d'alimentation du bétail se pose avec acuité. Les éleveurs migrent vers Wenga (7 km) ou vers Digué dans la province du Poni (100 km) pour la recherche du fourrage. Pour l'abreuvement du bétail, il n'y a aucun problème, cela se passe à tour de rôle dans le marigot du village où tous les animaux du village riverain (Wenga-Tonga, Bowara, Ouratenga) y prennent part. C'est donc dire qu'il existe un système de rotation où chaque éleveur tire son compte. Pour les éleveurs, la possibilité d'un aménagement pastoral au sein de la FC serait un réel avantage; Pour le forestier (Monsieur DIARRA), il existe déjà à Déréguè, village situé à environ 15 km de Kouèrè, une zone pastorale (piste à explorer).

Opinions des non-membres du GGF

Les partenaires ruraux (non membres du GGF) ont trouvé un réel intérêt pour sa création. Mais eux tous s'accordent pour dire que le poste de président ne convient pas à Monsieur OUATTARA Bissiri (chef de village). Ce poste à leur avis doit être occupé par un jeune dynamique, dévoué pour la cause réelle du village. L'exemple le plus illustratif est que depuis la création du GGF, il n'y a eu aucune rencontre jusque-là. Pire encore, il ignore totalement le rôle que doit jouer un président. Il n'a également jamais pris part à une formation dispensée au niveau du village.

(2) Village de Fougangouè

Date de réalisation des évaluations finales	17/01/2005
Lieux du déroulement	Fougangouè
Début de l'activité	12H05mn
Fin	13H45mn
Nombre de participants	15 hommes et 09 femmes
Présentateurs principaux	Σ TRAORE Daouda (Président du GGF/M) Σ OUATTARA Bassidiki Abou (Secrétaire du GGF/M) Σ SAGNON Drissa (Président CVGT)



Présentation des Résultats de l'Atelier

1) Evaluation de l'Etude Pilote (Formations)

De façon générale les populations de Fougangouè ont apprécié positivement les différentes formations reçues (renforcement des capacités organisationnelles et techniques diverses) pendant les deux années de la phase pilote du projet. Elles ont constaté un changement au niveau du secteur organisationnel avec la création de nouvelles structures telles la CVGT, l'Association des jeunes, et le GGF/M à Fougangouè. Les populations estiment qu'elle ont appris bien de choses lors de la mise en œuvre de ces dites formations. Il s'agit entre autre des techniques de réalisation de fosses fumières, de plantation d'arbres, de pépinière et de jardins maraîchers, la gestion d'une organisation paysanne (tenue des réunions, gestion des fonds, etc).

(Activités)

A Fougangouè, les populations disent que l'intervention du projet a apporté un plus à travers les différentes réalisations (fosses fumières, plantations d'arbres). Par exemple environ une dizaine de personnes ont déjà réalisé des fosses fumières dans leurs exploitations. De plus, les populations pénètrent dans la FC sans crainte et participent à sa protection à travers des opérations de

surveillance grâce à l'intervention de la JICA. Les populations ont également bénéficiées des équipements de foresterie à travers grâce au projet.

2) Fonctionnement des GGF (Reconnaissance officielle)

Le Groupement de Gestion Forestière Mixte (GGF/M) de Fougangouè a été mise en place le 15/11/2004. Le dossier de reconnaissance juridique a été transmis par voie hiérarchique à l'autorité compétente pour signature.

(Activités)

La première réunion du bureau est prévue à la fin du mois (Janvier 2005), conformément au Règlement Intérieur du GGF/M qui stipule que le bureau doit tenir une réunion tous les deux mois. Pour ce qui est des cotisations (mensuelle), rien n'est encore fait. Le compte ouvert à la caisse populaire (Sidéra) est rouge. Il sera alimenté après l'enlèvement du coton de l'avis des membres. Néanmoins le trésorier détient en caisse la somme de deux milles cinq cent (2.500) FCFA au titre de la location du matériel. La création du GGF/M a apporté un plus à la gestion participative de la FC à travers les sensibilisations sur les droit d'usage. Les populations collaborent sans crainte avec le service forestier.

3) Responsabilités des GGF (Pépinières)

Conformément au protocole d'accord (cahier de charges) signé entre le service forestier et GGF/M, 15 personnes ont bénéficié d'une formation de trois (03) jours en technique de mise en place d'une pépinière. A l'issue de la formation les participants ont procédé au choix du site de la pépinière. Par contre les activités n'ont pas encore démarré. La période indicative se situe entre Février-Mars 2005.

(Equipements de foresterie)

Les équipements remis ont été utilisés lors des activités du GGF/M (formation en pépinière) et à titre privé (location).

Un cahier est ouvert pour suivre la location du matériel. La trésorière a encaissé à ce titre deux mille cinq cent (2.500) FCFA. Les râdeaux remis ne sont pas de bonne qualité. Les équipements d'agroforesterie reçus sont stockés dans un magasin aménagé à cet effet. Sous la responsabilité du GGF/M, ils sont utilisés lors des activités d'agroforesterie et pour des activités individuelles (location) Pour le volet location un cahier de gestion est ouvert pour la circonstance. Les fonds issus de location serviront à la réparation du matériel, à l'achat de nouveaux matériels. Le matériel loué est également sous la responsabilité de l'intéressé jusqu'à ce qu'il revienne dans les mains du GGF/M. Pour l'instant les activités de maraîchage n'ont pas démarré à cause du conditionnement du coton.

(Mesures contre les feux de brousse)

La gestion de feux de brousse s'effectue par la réalisation de pare-feux autour des sites de plantation d'arbre et aux abords de la FC. Lorsqu'il y a feu de brousse c'est toute la population qui se mobilise pour son extinction.

(Surveillance de la forêt classée)

En matière de surveillance de la FC, les GGF/M de Fougangouè et de Badé ont mis en place des groupes de patrouilles qui effectuent une série de sorties simultanées (trois fois par mois) avec un point de rencontre commun. Les trois sorties se répartissent de la façon suivante :

1^{ère} sortie: du 1^{er} au 10 du mois;

2^{ème} sortie: du 11 au 20 du mois;

3^{ème} sortie: du 21 au 30 du mois.

A ce titre quatre sorties de surveillance de la FC ont été réalisées (25/11, 4/12, 25/12/2004 et 4/01/2005).

4) Gestion durable des GGF

Les activités génératrices de revenus identifiées sont:

- Σ la commercialisation du bois mort collecté à l'intérieur et à l'extérieur de la FC,
- Σ la commercialisation du charbon de bois,
- Σ la commercialisation des plantes issues des pépinières.
- Σ Le revenu obtenu à travers ces activités ci-dessus sera alloué pour GGF, l'agroforesterie, etc..

Pour mener à bien ces différentes activités (novatrices), le GGF/M souhaiterait des appuis techniques de la part du service forestier:

- Σ appui à la recherche de partenaires commerciaux (pour l'achat du bois et du charbon de bois),
- Σ formation à la technique de production de charbon de bois,
- Σ appui à l'achat de semences de qualité pour la pépinière,
- Σ formation à la technique de greffage,
- Σ appui/ accompagnement du GGF/M
- Σ Poursuite du partenariat déjà existant entre le service forestier et le GGF/M.

Le Service Forestier et les GGF ont créé de bonnes relations, qui devraient se poursuivre dans l'avenir.

5) Autres points discutés

En divers la population a suggéré l'ouverture de pistes à bétail afin de faciliter l'abreuvement des animaux et d'éviter leur intrusion dans la FC. La rivière dans laquelle s'abreuve le bétail est pratiquement collée à la FC. (limite originale)

Opinions des non-membres du GGF

D'une façon générale les trois personnes non membres du GGF/M de Fougangouè interviewées estiment que le GGF/M, depuis sa création mène tant bien que mal ses activités. Mention spéciale pour la composition du bureau (le bureau est constitué de personnes dynamiques et compétentes).

Néanmoins ces trois personnes souhaitent que le GGF/M s'organise mieux pour réussir sa mission (mobilisation des cotisations et une meilleure circulation de l'information entre les membres).

(3)Village de Badé

1) Village de Bade

Date de réalisation des évaluations finales	19/01/2005
Lieux du déroulement	Badé
Début de l'activité	Badé: 11H14mn
Fin	12H52mn
Nombre de participants	44 Hommes et 00 Femme(à cause de la préparation d'une cérémonie.)
Présentateurs principaux	Σ OUATTARA Moumouni (Secrétaire à l'information GGF/M) Σ OUATTARA Djakalia (Président GGF/M) Σ OUATTARA Filbina Sékou (Trésorier GGF/M)



Présentation des Résultats

1) Fonctionnement des GGF (Reconnaissance officielle)

Le Groupement de Gestion Forestière Mixte (GGF/M) de Badé a été mise en place le 1^{er} Août 2004 et est agréé sous le numéros: 2004-016/MATD/PC MO/HC/DSDR du 14/09/2004.

(Activités)

Conformément au Règlement Intérieur du GGF/M (03 réunions/an), la première réunion du bureau a eu lieu le 24/11/2004 et a été sanctionné par un procès verbal (ordre du jour: ouverture de pare-feux autour de la FC, divers. Comme décision prise choix de la date de l'ouverture du pare-feux: 25/11/2004). Le bureau a constaté une faible participation des membres lors des réunions.

Pour cela, le bureau compte convoquer une Assemblée Générale extraordinaire en Février pour trouver une solution idoine.

Le compte ouvert à la caisse populaire de Sidéradougou est alimenté: 10.000 FCFA. Pour ce qui est des cotisations et location du matériel, on constate une rentrée de fonds:

Σ 20.300 FCFA pour les cotisations,

Σ 7.400 représente les frais de location du matériel.

La création du GGF/M a été une action salubre pour la population. En effet elle a bénéficié d'une série de séances de sensibilisations sur les droits d'usage de la FC. Et depuis cet instant, un esprit de collaboration s'est installé avec le service forestier.

2) Responsabilités des GGF (Pépinières)

Conformément au protocole d'accord (cahier de charges) signé entre le service forestier et GGF/M, 5 personnes ont bénéficié d'une formation de trois (03) jours en technique de mise en place d'une pépinière. A l'issue de la formation les participants ont identifié et clôturé le site dans la forêt villageoise. La fumure organique est déjà conditionnée dans la pépinière. Il n'attend que la période (Février- Mars) pour la pratique.

(Equipements de foresterie)

Les équipements remis ont été utilisés lors des activités du GGF/M (formation et aménagement de la pépinière,) et à titre privé (location). Un cahier est ouvert pour gérer la location du matériel. Les fonds encaissés par le trésorier sont estimés à la somme de sept milles quatre cent (7.400) FCFA. Les râteaux obtenus ne sont pas de bonne qualité. La population a aménagé un périmètre maraîcher grâce à l'appui financier du PNGT2. De ce fait le matériel du GGF/M (arrosoirs, daba, barre à mine, machettes, etc.) est utilisé souvent sous forme locative pour le maraîchage. Les équipements d'agroforesterie reçus sont stockés dans un magasin aménagé à cet effet à Fougangouè. Sous la responsabilité du GGF/M, ils sont utilisés lors des activités d'agroforesterie et pour des activités individuelles (location) Pour le volet location un cahier de gestion est ouvert pour la circonstance. Les fonds issus de location serviront à la réparation du matériel, à l'achat de nouveaux matériels et à supporter la prise en charge des membres du bureau en déplacement. Le matériel loué est également sous la responsabilité de l'intéressé jusqu'à ce qu'il revienne dans les mains du GGF/M.

(Mesures contre les feux de brousse)

La gestion de feux de brousse s'effectue par la réalisation de pare-feux aux abords de la FC (un pare-feux a été réalisé le 25/11/2004). Lorsqu'il y a feu de brousse c'est toute la population qui se mobilise pour son instinct. Les feux de brousse sont le majeur problème dans la forêt classée de Kongouko.

(Surveillance de la forêt classée)

En matière de surveillance de la FC, les GGF/M de Fougangouè et de Badé ont mis en place des groupes de patrouilles qui effectuent une série de sorties simultanées (trois fois par mois) avec un point de rencontre commun. Les trois sorties se répartissent de la façon suivante :

1^{ère} sortie: du 1^{er} au 10 du mois;

2^{ème} sortie: du 11 au 20 du mois;

3^{ème} sortie: du 21 au 30 du mois.

A ce titre quatre sorties de surveillance de la FC ont été réalisées (25/11, 4/12, 25/12/2004 et 4/01/2005).

3) Gestion durable des GGF

Les activités retenues sont entre autre:

- Σ la commercialisation du bois mort collecté à l'intérieur et à l'extérieur de la FC,
- Σ la commercialisation du charbon de bois,
- Σ la commercialisation des plantes issues des pépinières,
- Σ la commercialisation des noix d'anacardiens produits dans la FC

Le revenu obtenu à travers ces activités ci-dessus sera alloué pour GGF, l'agroforesterie, etc.. Pour mener à bien de telles activités (novatrices), le GGF/M souhaiterait de la part du Service Forestier des appuis techniques :

- Σ appui à la recherche de partenaires commerciaux (pour l'achat du bois et du charbon de bois),
- Σ formation à la technique de production de charbon de bois,
- Σ appui à l'achat de semences de qualité pour la pépinière,
- Σ poursuivre les séances de sensibilisation autour de la gestion durables de la FC
- Σ appui/ accompagnement du GGF/M
- Σ Poursuite du partenariat déjà existant entre le service forestier et le GGF/M.

Le Service Forestier et les GGF ont créé de bonnes relations, qui devraient se poursuivre dans l'avenir.

4) Autres points discutés

Dans les divers la population a posé le problème de zone de pâturage pour le bétail. Pour éviter l'intrusion des animaux dans la FC, la population souhaite de ce fait l'aménagement d'une zone de pâturage et l'ouverture de pistes à bétail.

Une partie des éleveurs est des membres de GGF et ils traversaient la forêt classée pour le déplacement des boeufs. Cependant ils ont arrêté d'y passer après l'établissement de GGF.

Aussi le manque d'eau dans la FC participe un temps soi peu à l'éloignement de la faune, par conséquent la réalisation de points d'eau serait la bienvenue.

Pour finir la population a formulé un vœu: l'aménagement de leur bas-fond pour la production de riz.

Actuellement, 27 cultivateurs travaillent sur 203 ha de forêts classées, mais l'extension de cette surface n'est pas prévue. Au cours des 5 années à venir, des Anacardiers seront plantés dans les zones cultivées de la forêt, qui seront en fin de compte rétablies en tant que forêt. L'indemnisation des cultivateurs travaillant dans la forêt est à l'étude.

Opinions des non-membres du GGF

A Badé les personnes non membres du GGF/M apprécient positivement la conduite des activités par le bureau (surtout la gestion du matériel d'agroforesterie). Mais selon elles la mauvaise circulation de l'information semble constituer le principal obstacle du bureau

12.4 Signification et leçons tirées de l'Etude Pilote

Dans cette section, sont classées la signification et les leçons tirées de l'Etude Pilote réalisée en 2003 et 2004. Le classement en particulier a été fait en tenant pleinement compte des leçons pouvant contribuer à la formulation des Plans de gestion participative des forêts classées.

12.4.1 Objectifs et type de l'Etude Pilote

L'Etude Pilote a 4 objectifs.

- Créer des relations de confiance entre les communautés locales et le Gouvernement/Service Forestier
- Contribuer au transfert technologique (coupe, plantation, gestion des feux de brousse etc.) aux communautés locales concernant la gestion forestière
- Contribuer à la création des organisations locales comme les GGF (renforcement de la capacité)
- Contribuer à la formulation des Plans de gestion participative des forêts classées en tirant avantage des leçons (du point de vue technique et du système de mise en oeuvre)

L'étude diagnostique menée sur 30 villages en 2002 a permis de cerner la situation socioéconomique des villages riverains aux différentes forêts classées. Suite à cette étude, les mesures pouvant contribuer à leur résolution ont été analysées. C'est ainsi que dans le volet des besoins énoncés par les populations locales qui attendaient beaucoup l'appui de l'Equipe d'Etude de la JICA figurent des aménagements de forages des constructions d'écoles, des aménagements de routes, etc. en plus des formations techniques nécessaires pour l'exécution des Plans de Gestion Participative des Forêts Classées et pour la mise en œuvre de l'Etude Pilote en renforcement des capacités, l'Equipe d'Etude a axé ses efforts vers une étude pilote¹ prenant en compte les attentes des communautés locales dans le but de créer des relations de confiance mutuelle entre le service forestier et lesdites communautés.

Lors de l'Etude Pilote, des incidents imprévus et le problème² de prise en charge des frais de participation par les participants au séminaire sont apparus. Les actions entreprises pour résoudre ces problèmes ont réellement contribué à l'établissement de relations de confiance entre les trois parties prenantes qui sont les communautés locales, le Gouvernement/Service Forestier

¹ L'Etude Pilote est choisie pas par le point de vue de l'appui pour l'aménagement d'infrastructure mentionné ci-dessus, mais du renforcement de la capacité nécessaire au développement villageois et la gestion forestière.

² Il y a eu jusqu'ici des cas où les frais de participation aux séminaires ont été payés pour les habitants; il a aussi été demandé à l'Equipe d'étude de la JICA de les régler, mais ce règlement n'a pas été fait parce que beaucoup d'importance est accordée aux efforts autonomes. Ainsi, le séminaire a eu lieu sans frais de participation, avec les groupes et les habitants souhaitant participer seulement. Les nombreuses discussions qui ont eu lieu pour résoudre le problème ont été significatives.

et l'Equipe d'Etude de la JICA en 2003. C'est donc sur cette base que l'Etude Pilote de 2004 s'est déroulée sans incidents témoignant de l'importance des leçons tirées. Par exemple, lorsque les relations de confiance se sont progressivement installées, le contexte et les causes des incidents ont pu être clairement élucidés, ce qui conséquemment a permis d'en tirer des leçons plus ancrées dans la réalité. . Cette étape est nécessaire à l'étude des possibilités de réalisation (faisabilité) de la formulation des Plans de gestion participative des forêts classées.

C'est ainsi que la coupe du bois de chauffe, le reboisement, la gestion des feux précoces (feux de brousse), l'apiculture moderne etc. ont été réalisés comme stages techniques directement liés à la gestion forestière. En ce qui concerne l'appui à la mise en place des organisations locales, des voyages d'étude, des formations en renforcement des capacités institutionnelles (qu'est ce qu'une organisation, la gestion comptable) des organisations locales et l'alphabétisation en langue locale (Dioula) ont été réalisés. Les premières formations techniques avaient pour objectif le transfert technologique, directement utilisable pour la mise en œuvre pratique de la gestion forestière. Au cours des secondes formations, notamment celles concernant la mise en place des organisations locales, les connaissances acquises sont importantes, cependant la confiance établie vis à vis des leaders des organisations locales par le biais de la mise en œuvre des activités au niveau local et les règlements parmi les membres sont aussi importants. En d'autres termes, les communautés locales collaboreront avec le Service Forestier, les organisations locales effectueront aussi de manière autonome le suivi-évaluation, et les capacités organisationnelles locales s'amélioreront à travers l'identification et la résolution de ces problèmes. Dans cette lancée, l'appui apporté (mesures d'accompagnement) aux activités des GGF etc. est nécessaire. De plus, les leçons tirées au cours du processus d'aide aux GGF etc. se répercuteront également sur la formulation des Plans de gestion participative des forêts classées.

L'analyse ci-dessus mentionnée a permis de diviser l'Etude Pilote des Plans de gestion participative des forêts classées en trois types:

- 1) L'Etude Pilote concernant l'amélioration des capacités institutionnelles de base pour le développement rural et de la gestion des organisations locales par le biais des formations comme entre autres l'alphabétisation en langue locale (Dioula)
- 2) L'Etude pilote visant la vulgarisation technique forestières par le biais des formations telles que les techniques de plantation et la gestion des feux de brousse
- 3) L'Etude pilote ayant comme objectif la mise en place des organisations locales, le renforcement de leurs capacités et la création de leur systèmes de suivi-évaluation autonome

L'Etude Pilote de type 3) a été réalisée comme Etude Pilote de la Phase II, et les leçons tirées de sa mise en oeuvre laissent espérer une meilleure contribution à l'établissement des Plans de gestion. Ces Etudes Pilotes se sont réalisées de mai 2004 à janvier 2005 (soit durant 9 mois) sur la base des Plans de gestion participative des forêts classées établis. Cette période est courte, mais la mise en œuvre de ces activités pilotes a permis d'accompagner la création des organisations locales tels que la mise en place des GGF, et d'obtenir simultanément l'efficacité et de tirer des leçons de ce processus mise en oeuvre.

12.4.2 Leçons tirées des Etudes Pilotes

Les leçons tirées sont classées selon les types 'Etude Pilote ci-dessous.

L'Etude Pilote concernant l'amélioration des capacités institutionnelles de base pour le développement rural et de la gestion des organisations locales

L'organisation institutionnelle est nécessaire à la gestion des GGF³. Des disparités ont été remarquées au sein des activités des GGF au cours de l'exercice 2004, particulièrement concernant l'entretien des équipements de gestion forestière (pioches et les brouettes). La gestion des équipements des GGF des villages riches en ressources humaines et à importante population est jugée convenable. La gestion transparente de la structure exige que les procès-verbaux des échanges et la comptabilité soient rendus publics. Pour ce fait, l'alphabétisation en Dioula, la langue commune aux communautés locales, est indispensable. De plus, dans le village de Fougangouè, un nombre limité d'habitants tient les rênes de la structure locale (cumul des fonctions), et le fait que cette situation perdure constitue un problème pour son développement.

Les problèmes rencontrés au cours de l'Etude Pilote de la Phase I, comprenant les activités pilotes qui ont trait à l'amélioration des capacités de base des organisations locales ont été : 1) la mise en oeuvre de l'Etude Pilote pendant la période des travaux champêtres⁴, 2) les mauvaises conditions des routes pendant la saison pluvieuse, 3) la difficulté des moyens de communication entre les villages concernés et le service départemental de l'Environnement et du Cadre de Vie.

Exclure la saison hivernale et celle des travaux champêtres reviendrait à réduire annuellement la période de mise en oeuvre des activités. Ce genre de problème tend à apparaître aux endroits où les moyens de communications et les conditions de transport sont mauvaises. Cependant, des

³ Le GGF de Toumousséni, qui est le village en relation avec la forêt classée de Toumousséni, était très actif jusqu'à présent, alors que les GGF des villages de Soubaka, de Tagnana et de Djongolo étaient en sommeil. Les GGF des villages de Bounouna et de Labola de la forêt classée de Bounouna ont été nouvellement créés. Pour le soutien de la création d'organisations locales, il faut prendre en compte que les capacités d'organisation et l'expérience de ces GGF sont très variables.

⁴ Vu le climat du Burkina-Faso, il est idéal de réaliser l'Etude Pilote entre décembre et à fin mai, période qui correspond à la saison sèche. Cette période est la morte-saison pour l'agriculture, mais elle chevauche la fin et le début de l'exercice du Japon.

mesures adéquates sont nécessaires pour l'établissement des relations de confiance entre les communautés locales et les agents forestiers. Il a fallu par exemple prendre des mesures contre des difficultés imprévues et assurer la communication. Cet aspect doit être pris en compte pour les Plans de gestion participative des forêts classées à être exécuter par le Service Forestier et les GGF.

Comme ci-dessus indiqué, il y a aussi le problème de paiement des frais de participation des communautés locales aux différentes sessions de formations. Le bon sens requiert le bannissement le paiement de ces frais de participation aux communautés locales car si le paiement est fait conséquemment cela ne fait qu'accroître leur dépendance vis à vis de l'aide extérieure. Il est vrai qu'à ce sujet, initialement, des divergences et/ou antagonismes se sont installés avec les communautés locales. Par la suite, le concept de cette étude leur a donc été expliquée avec ténacité, et la mise en œuvre continue de formations en techniques et amélioration des capacités institutionnelles des organisations locales a permis aux communautés locales de mieux appréhender l'orientation adoptée (renforcement de la capacité).

Les leçons tirées de l'amélioration des capacités institutionnelles de base des organisations locales sont les suivantes.

- La formation à moyen ou long terme des ressources humaines villageoises est nécessaire au développement rural.
- L'alphabétisation en langue commune aux communautés locales est nécessaire pour la gestion transparente et démocratique des structures locales.
- Le rôle important des apports pour l'établissement de relations de confiance avec les communautés locales
- La période des activités est très limitées à cause de l'exclusion de la saison hivernale et la considération de la période des travaux champêtres
- Assurer les moyens de transport et de communication pour le bon déroulement des activités
- La compréhension mutuelle avec les communautés locales exige du temps et un appui concret

L'Etude pilote visant la vulgarisation technique forestières

La formation technique concernant la gestion forestière est fortement attendue par les communautés locales. Le Gouvernement/Service Forestier est doté de beaucoup de connaissances et d'expérience concernant ces formations techniques, c'est son domaine de prédilection. Cependant, la méthode de mise en œuvre des formations etc. diffère considérablement d'un agent forestier à un autre. Ainsi, certains agents forestiers savent bien dégager l'intérêt et la volonté des communautés locales qui constituent des stagiaires mais il

arrive que cela n'aboutisse pas suffisamment. Au cours de la formation dont ont bénéficié les agents forestiers pour la formulation des Plans de gestion participative des forêts classées, il est ressortit des différences de compréhension⁵ concernant l'implication des communautés locales. Au regard de cette situation, il revient d'analyser la question de la mise en œuvre efficace de la gestion participative des forêts classées. En d'autres termes, il demeure un doute sur la capacité de l'agent forestier, qui représente le gardien des lois des forêts classées, de développer la participation des communautés locales en respectant leurs initiatives.

Il est d'abord requis des formations techniques un caractère de facilitation afin d'aisément transmettre les techniques aux communautés locales. Les agents forestiers accumulant suffisamment de connaissances et d'expérience relatives aux techniques de coupe, de plantation et de gestion des feux de brousse etc., ainsi que les droits d'usage traditionnel des forêts classées et l'éducation sur l'environnement, il est évident qu'ils soient dotés d'expérience de facilitateur indispensable à la mise en place des organisations locales, et tout en formant les communautés locales, qu'ils appliquent leurs techniques favorites tout en apprenant des techniques complémentaires en cas de besoin. Le transfert des connaissances et des expériences technologiques des agents forestiers aux communautés locales devrait aussi resserrer les liens qui existent entre eux. Cela laisse entrevoir au niveau de l'agent forestier le changement de l'esprit de gardien des lois à celui de facilitateur pour l'implication des communautés locales.

En ce qui concerne les formations techniques, il faudra prendre en compte 1) un thème nécessairement familier, 2) des directives techniques pratiques, 3) l'appui pour la mise en œuvre après la formation. Pour cela, mettre l'accent sur l'identification des besoins des communautés locales et établir le lien avec la formation technique adéquate à entreprendre pour la gestion des forêts classées est nécessaire.

Les leçons tirées des formations techniques sont les suivantes.

- L'utilisation des techniques accumulées par le Gouvernement /Service Forestier.
- La nécessité du rôle de facilitateur pour le transfert technologique.
- La familiarisation des agents forestiers avec les communautés locales en entreprenant les formations techniques souhaitées par celles-ci.
- La nécessité de l'identification des besoins des communautés locales concernant les formations techniques .
- La nécessité de définition et d'appui pour la mise en œuvre des techniques apprises.

⁵ La nécessité de la participation des habitants aux Plans de gestion des forêts classées est en principe bien comprise par le Gouvernement/Service Forestier, mais selon les agents forestiers, la compréhension et la position pratiques pour la gestion des forêts classées en renforçant la compréhension avec les habitants varient.

L'Etude pilote ayant comme objectif la mise en place des organisations locales, le renforcement de leurs capacités et la création de leur systèmes de suivi-évaluation autonome

La formation portant sur le renforcement des organisations locales et la création d'un système de mise en oeuvre au regard de la mise en place des GGF et de leurs activités, de la relation existant entre GGF et le Service Forestier d'une part et de la relation existant entre les GGF et les communautés locales d'autre part, se trouve compilée comme suit.

Mise en place et activités des GGF

Comme précédemment indiqué, dans les villages disposant de peu de moyens de communications et de transport, auxquels s'ajoutent l'inexpérience des communautés locales concernant l'établissement des documents administratifs et le manque de personnel aux niveaux des services départementaux, la mise en place officielle de GGF n'est pas facile. Cette mise en place se fait conformément à la Loi N° 14/99/AN portant réglementation des sociétés coopératives et des groupements au Burkina Faso. Etant donné qu'elle a pour objectif la mise en place des groupements simples, il faudra distinctement définir les droits et les obligations des GGF et du Service Forestier. Si cela n'est pas clairement défini, il se pourrait que le Service Forestier utilise les GGF comme des simples groupements de travail.

Afin de mieux définir les droits et obligations des GGF relativement aux forêts classées, il est important de sélectionner des activités à même de créer des relations de consolidation mutuelle. Par exemple, la plantation/agroforesterie dans les forêts classées, la surveillance des sites et la gestion des feux de brousse, ou encore la protection des plants et la coupe de bois de chauffe. Le système de surveillance des forêts classées par les communautés locales demeure l'une des activités importantes des GGF. Le rôle du Service Forestier est de réprimer les infractions. Cependant les membres des GGF étant des informateurs il est nécessaire de leur distribuer des cartes d'identification afin d'éviter toute confusion.

Par le biais du Service Forestier, chaque GGF a bénéficié d'un lot d'équipement de gestion forestière. Cependant concernant les GGF mixtes, les hommes ont tendance à monopoliser ces équipements. Par conséquent, il faudra prendre au préalable une décision concernant la réglementation de l'utilisation des équipements de gestion forestière en tenant compte de ce facteur.

L'Union des GGF peut jouer un rôle important de cadre de rencontre et d'échanges pour la bonne mise en œuvre des activités des nouveaux GGF à partir des GGF déjà très expérimentés. Cependant les accompagnements concernant la disponibilité du temps matériel et des fonds pour la création de l'Union étant faibles, sa mise en place a peu de valeur pour les GGF. Lors de l'élection des membres du bureau exécutif de l'Union, il faut non seulement tenir compte du

niveau d'alphabétisation des candidats mais aussi et surtout des relations de force existant entre les villages, la situation géographique (communication), et de la répartition des habitants dans les villages.

Les leçons tirées relativement à la mise en place et aux activités des GGF sont les suivantes.

- La reconnaissance officielle des GGF exige du temps.
- La définition des droits et obligations pour une mutuelle consolidation est nécessaire et efficace.
- L'analyse de la distribution de cartes d'identification aux membres des GGF effectuant la surveillance des forêts classées
- La considération des membres féminins dans le cas des GGF mixtes
- L'efficacité de l'Union des GGF comme cadre de rencontres et d'échanges d'expériences et d'informations mais dont les accompagnements pour sa mise en place et sa gestion restent encore faible
- La considération non seulement du niveau d'alphabétisation des candidats mais aussi et surtout des relations de force entre les villages, la situation géographique (communication) et de la répartition des habitants dans les villages concernant l'élection des membres du bureau exécutif de l'Union des GGF.

GGF et Service Forestier

La première étape de la gestion des forêts classées est la visite des villages concernés par les agents forestiers afin de faire connaissance avec leurs habitants. Ils ne jouent donc pas leur rôle répressif des infractions mais celui de facilitateur relativement aux activités et aux informations pouvant être bénéfiques aux communautés locales (formations techniques et sensibilisation au droit d'utilisation traditionnelle etc.) afin d'installer des relations de confiance mutuelle; en d'autres termes, pour la gestion efficace des forêts classées, l'agent forestier devrait au préalable rompre avec son rôle répressif à l'égard des communautés locales.

Le Service Forestier a pour objectif de jouer un rôle de structure intermédiaire concernant les activités des GGF. l'appui à la fourniture des informations relatives aux ressources forestières etc. le rôle d'intermédiaire et d'informateur concernant les micro-crédits et les aides financières et l'appui à l'établissement des documents administratifs etc. sont requis. Pratiquement, le Service Forestier a assuré son rôle de facilitateur pour les crédits bancaires octroyés au GGF féminin du village de Toumousséni. Sur la base de ce type d'activité se construisent des relations de confiance mutuelle entre le Service Forestier et les communautés locales.

Les structures locales ayant tendance à repousser les activités s'appuyant sur les cahiers de charges, le Service Forestier devra assurer le suivi adéquat des activités des GGF. Il faudra aussi

discuter de l'état de progression de l'appui du Service Forestier à l'Union des GGF, ou aux tables rondes avec les communautés locales concernées.

Selon les agents forestiers, il existe des divergences sur les connaissances concernant la gestion des ressources naturelles essentielle pour la vie quotidienne des communautés locales définies par la législation etc., tels que les droits d'utilisation traditionnel, la gestion du pâturage, les informations concernant l'aménagement des terres agricoles. Il est donc nécessaire de systématiser les règles de gestion des ressources naturelles, d'établir des manuels facile à comprendre et faire bénéficier les agents forestiers de formations techniques. Les agents forestiers auront ensuite pour rôle de vulgariser la gestion des ressources naturelles aux communautés locales.

Les leçons tirées des relations avec les GGF et le Service Forestier sont les suivantes:

- Le Service Forestier établira des relations de confiance avec les communautés locales en leur fournissant les informations nécessaires et en les accompagnant dans la mise en œuvre de leurs activités.
- Le Service Forestier doit effectuer un suivi convenable des activités des GGF.
- Le suivi de l'état de progression de l'appui du Service Forestier s'avère nécessaire.
- la systématisation des connaissances concernant la gestion des ressources naturelles s'avère nécessaire (établissement de manuels).

GGF et communautés locales

Dans le cas de la mise en œuvre d'une activité pilote dans un village, il est important pour les membres du GGF de jouer le rôle de facilitateur etc. et qu'à travers cette structure une approche bénéfique pour tout le village soit adoptée. Cela contribuera à élever l'esprit et la fierté du groupement et stimulera les communautés locales à s'impliquer dans la surveillance des activités, ce qui conséquemment empêchera toute appropriation de la part du GGF.

La mise en place des GGF et la mise en œuvre des activités de gestion à l'intérieur de la forêt classée, telles que la plantation et la surveillances contribueront à réduire les infractions perpétrées par les communautés locales. En plus du rôle du Service Forestier de faire respecter les règles ou de contrôler, les activités illégales diminueront lorsque les autres habitants constateront que « ce qu'il font n'est pas correct vis à vis des habitants effectuant des activités de gestion dans la forêt classée ».

Les relations entre agriculteurs et éleveurs varient d'un village à un autre mais il faudra autant que possible faire adhérer les éleveurs au GGF. Si une relation de méfiance mutuelle

s'installe entre ces deux groupes comme dans le village de Toumousséni et que l'adhésion des éleveurs aux GGF, il sera envisagé de soutenir leur participation directe aux tables rondes.

Les leçons tirées des relations entre les GGF et les communautés locales sont les suivantes.

- Pour le développement rural, une approche bénéfique à toutes les communautés locales par laquelle les membres du GGF jouent le rôle de facilitateur est un procédé efficace.
- la « surveillance à visage découvert » des forêts classées par les membres des GGF contribuera à réduire les activités illégales des communautés locales.
- Les relations entre agriculteurs et éleveurs sont peut-être conflictuelles, mais il est essentiel d'impliquer autant que possible les personnes concernées.

Annexe



Critère de sélection des villages concernés

Les villages concernés par l'Etude ont été sélectionnés sur la base des trois critères suivants.

- Etre un village riverain de la forêt classée.
- Avoir un territoire traditionnel dans la forêt classée, ou avoir une grande possibilité d'utilisation des forêts classées qu'elle soit légale ou illégale.
- Existence, soit d'un Chef de village ou soit d'un Délégué. (les installations temporaires ou les hameaux de culture sont exclus puisqu'il s'agit ici des villages organisés avec un système d'auto gouvernance)

Appendice-2: Méthodologie de l'Enquête concernant les Ressources Forestières

(a) Gestion des limites des forêts classées

Les conditions d'établissement et de gestion des limites de chaque forêt classée ont été faites sur la base des auditions des services forestiers et des travaux de terrain. En outre, la reconnaissance des limites par les communautés locales s'est faite sur la base des entretiens.

(b) Occupation des terres/végétation et Inventaire Forestier

L'occupation des terres/végétation de la zone de l'étude a été effectuée par l'utilisation des cartes topographiques, des cartes d'occupation des terres, des photos aériennes en plus d'autres documents existant et des travaux de terrain. C'est sur la base de ces différentes études que les cartes d'occupation des terres/végétation ont été produites et numérisées.

Des lots typiques de chaque type de végétation dans chaque forêt classée ont été sélectionnés à l'aide des cartes d'occupation des terres/végétation et des photos aériennes. Ensuite, les enquêtes sur le terrain ont été menées. Le Tableau- Ap.1 et Ap.2 présente le nombre de placettes pour chaque forêt classée et leur localisation. La répartition des placettes est présentée dans la Figure Ap.1 ~ Ap.4.

Chaque placette a une forme circulaire (17,85m de rayon) avec une superficie de 0,1 ha. Les éléments de l'enquête sont les suivants:

- Type de végétation
- Type de sol
- Espèces, circonférence à la hauteur de 1,3m (cm), et hauteur (m) des arbres individuel avec une circonférence supérieure ou égale à 15cm.
- Le nombre des arbres individuels et la taille moyenne par espèces d'arbres avec circonférence comprise entre 3 et 15 cm.
- Le nombre des arbres individuels et la taille moyenne totale des arbres avec circonférence inférieure à 3cm
- Observations diverses tel que la pression humaine

En plus de cela, les situations des plantations forestières ont été révisées sur la base des données d'inventaire existantes et des confirmation sur le terrain. Les fiches d'enquêtes utilisés à ce propos sont présentées dans le Tableau - Ap.3 et Ap.4. Sur la base de cette enquête, le volume des ressources ligneuses de chaque forêt classée a été estimé.

Tableau-Ap. 1 Nombre de Placettes

Type de Végétation	Bounou.	Toumou.	Gouand.	Kongou.	Dida
<i>Foret galerie</i>	1	2	4	3	5
<i>Foret Claire</i>	0	1	1	1	1
<i>Savane boisée</i>	0	4	1	7	1
<i>Savane Arborée</i>	3	8	14	13	18
<i>Savane arbustive</i>	11	2	5	6	9
<i>Savane herbeuse</i>	0	0	1	0	2
Plantation	3	2	0	0	0
Champ Cultivé	0	0	0	0	2
Jachère	0	0	0	0	5
Total	18	19	26	30	43

* Chaque type de végétation a été identifié et confirmé sur le terrain au cours de l'enquête

(c) Méthode de Calcul de Volume

Le service forestier du Burkina Faso considère les arbres de plus de 125cm de circonférence (40 cm de diamètre) comme arbres de bois d'œuvre exploitable (bois de service). Puis, les arbres à circonférence comprise entre 31 et 125cm (10 à 40 cm de diamètre) représentent de potentiels arbres de bois d'œuvre (exploitable dans l'avenir) et les arbres à circonférence comprise entre 15 et 31cm (05 à 10 cm de diamètre) sont des arbres à bois de feu (*Direction Régionale de l'Environnement et du Cadre de Vie des Cascades*).

Le volume des arbres individuels peut être calculé sur la base d'une équation résultante des données d'enquêtes de la forêt de Nabéré située dans la partie Sud Ouest du pays dont les conditions écologiques sont similaires à celles des forêts de la zone d'étude. (*Outils de Cubage du Bois Pour les Forêts de Maro et de Nabéré; Equipe Technique Forestière du Programme National de Gestion des Terroirs (ETF/PNGT), 1997*)

$$V = 0.02538 - 0.00579 * d_{1.30} + 0.000549 * d_{1.30}^2$$

D'où : V = volume d'arbre (en m³)

d 1.30 = diamètre mesuré à 1.30 m de hauteur (en cm)

Espèces concernées: plusieurs espèces de la forêt de Nabéré

Volume des arbres concernés par l'équation: 5 cm - 40 cm de d1.30

Le volume total de bois est estimé à l'aide du résultat de ces calculs ci-dessus mentionnés. Fondamentalement, le volume total peut être obtenu en multipliant la moyenne du volume de toutes les placettes inventoriées par la superficie de la forêt classée. Cependant, certaines manipulations présentées dans le Tableau- Ap – 5 sont entreprises pour chaque forêt classée avant les calculs

Tableau-Ap. 2 Méthode de Calcul

Nom de la F.C.	Méthode de calcul
Bounouna	le volume total peut être obtenu en multipliant la moyenne du volume de toutes les placettes inventoriées (excepté 3 parcelles de plantations) par la superficie de la forêt classée (excepté les savanes herbeuses, les jachères, les sols nus sur lesquels les arbres poussent à peine, et les plantations).le volume par unité est obtenu en divisant le volume total par la superficie total de la forêt classée. le même procédé permet d'obtenir le nombre et la densité des arbres.
Toumousseni	Le pourcentage de placettes à haute densité d'arbres(forêt galerie, forêt claire et savane boisée) est plus élevé que celui actuel de la superficie de ces types de végétation. Pour ajuster la différence, les résultats de ces sept (07) placettes est multiplié par le coefficient 0,5. En plus de cela, deux (02) parcelles de plantations ont été exclues des statistiques.
Gouandougou	De la même manière que celle de Toumousséni, les résultats des placettes à haute densité d'arbres inventoriées (sept (07) placettes) est multiplié par le coefficient 1/3 pour calculer la moyenne du nombre et du volume des arbres.
Kongouko	De la même manière que celle de Toumousséni, , les résultats des placettes à haute densité d'arbres inventoriées (onze (11) placettes) est multiplié par le coefficient 0,5 pour calculer la moyenne du nombre et du volume des arbres.
Dida	Puisque le pourcentage des placettes reflète bien le pourcentage de l'actuel type de végétation, le nombre et le volume des unités sont obtenus par la simple moyenne de toutes les placettes.

(d) Usage des ressources forestières

Au préalable, les données et les connaissances existantes ont été révisées pour la compréhension de la situation générale de l'utilisation des ressources forestières dans la province de la comoé. Puis, des entretiens avec les populations locales ont été menées en vue de connaître en détail l'usage des ressources forestières. Les personnes enquêtées ont été sélectionnées parmi les populations locales riveraines des cinq (05) forêts classées car il n'existait aucune différence significative sur les conditions d'usage dans la province et les résultats de cette enquête sont destinés à contribuer à l'élaboration du plan de gestion. Dix (10) des villages riverains ont été sélectionnés (Tableau-Ap.6) pour les entretiens. Les représentants, les groupements de femmes et deux (02) ménages typiques de chacun de ces villages ont été sélectionnés pour les entretiens.

En plus, les résultats des enquêtes villages riverains (la situation typique d'une famille moyenne dans le village a été demandée aux représentants des auditions) et les enquêtes sur le

terrain ont été pris en compte en vue d'une meilleure compréhension de l'usage des ressources forestières dans la province.

Tableau-Ap. 3 La liste des Villages enquêtés

Nom du Village	Forêt classée concernée	Nombre d'échantillons		
		Représentant	Ménage	Groupements féminin
Bounouna	Bounouna	1	2	2
Toumousseni	Toumousseni	1	2	2
Gouandougou	Gouandougou	1	2	2
Gouara	"	1	2	1
Pima	Kongouko	1	2	1
Kassande	"	1	2	1
Kadio	"	1	2	2
Niambrigo	Dida	1	2	2
Diarakorosso	"	1	2	2
Noumoukièdougou	"	1	2	2
Total		10	20	17

(e) Autres éléments concernant la conservation de la forêt

Les autres éléments concernant la conservation de la forêt ont été étudiés. Il s'agit des éléments topographiques, de la situation de l'apparition des feux de brousses, des coutumes, et des activités des populations locales en lien avec la conservation forestière, la localisation et le système de gestion des pépinière

Tableau-Ap. 4 Localisation des Placettes d'Inventaire

Plot No.	Latitude			Longitude			Plot No.	Latitude			Longitude		
	°	'	"	°	'	"		°	'	"	°	'	"
B-1	10	39	80	4	42	794	K-8	10	30	625	4	11	360
B-2	10	38	929	4	42	726	K-9	10	29	910	4	11	360
B-3	10	38	862	4	42	581	K-10	10	29	71	4	11	360
B-4	10	38	739	4	48	453	K-11	10	28	576	4	11	360
B-5	10	38	617	4	42	201	K-12	10	27	492	4	2	898
B-6	10	38	647	4	42	66	K-13	10	26	557	4	11	360
B-7	10	38	674	4	41	907	K-14	-	-	-	-	-	-
B-8	10	38	747	4	41	835	K-15	10	34	399	4	10	151
B-9	10	39	272	4	42	368	K-16	10	33	630	4	10	151
B-10	10	39	379	4	42	55	K-17	10	32	802	4	10	151
B-11	10	39	245	4	41	299	K-18	10	31	734	4	10	151
B-12	10	39	239	4	41	109	K-19	10	30	879	4	10	151
B-13	10	39	99	4	40	992	K-20	10	29	679	4	10	151
B-14	10	38	931	4	41	81	K-21	10	28	720	4	10	151
B-15	10	38	655	4	43	170	K-22	10	27	962	4	10	151
B-16	10	38	258	4	42	82	K-23	10	27	802	4	10	151
B-17	10	37	929	4	41	738	K-24	10	26	571	4	10	151
B-18	10	37	826	4	41	584	K-25	-	-	-	-	-	-
T-1	10	33	912	4	55	850	K-26	-	-	-	-	-	-
T-2	10	33	571	4	56	133	K-27	10	33	33	4	7	0
T-3	10	32	852	4	56	219	K-28	10	32	54	4	7	2
T-4	10	32	738	4	56	204	K-29	10	31	56	4	7	4
T-5	10	32	568	4	56	508	K-30	10	30	230	4	7	2
T-6	10	32	141	4	56	308	K-31	10	26	552	4	7	0
T-7	10	31	927	4	56	626	K-32	10	26	41	4	7	0
T-8	10	31	707	4	56	921	K-33	10	25	397	4	7	0
T-9	10	31	497	4	57	11	K-34	-	-	-	-	-	-
T-10	10	32	272	4	56	49	D-1	10	6	0	4	9	791
T-11	10	32	109	4	55	945	D-2	10	6	0	4	9	14
T-12	10	30	886	4	56	612	D-3	10	6	0	4	7	948
T-13	10	31	258	4	56	201	D-4	10	6	0	4	7	288
T-14	10	31	397	4	55	927	D-5	10	6	0	4	6	495
T-15	10	31	905	4	55	467	D-6	10	6	0	4	5	563
T-16	10	32	99	4	55	339	D-7	10	2	0	4	13	0
T-17	10	32	272	4	55	60	D-8	10	2	0	4	11	96
T-18	10	34	133	4	56	981	D-9	10	2	0	4	10	0
T-19	10	34	266	4	34	266	D-10	10	2	0	4	9	151
G-1	10	38	801	4	4	63	D-11	10	2	0	4	8	0
G-2	10	38	796	4	3	177	D-12	10	2	0	4	7	330
G-3	10	39	82	4	2	251	D-13	10	2	0	4	6	632
G-4	10	39	81	4	1	476	D-14	10	2	0	4	6	0
G-5	10	39	83	4	0	807	D-15	10	2	0	4	5	0
G-6	10	37	693	4	8	5	D-16	10	2	0	4	4	549
G-7	10	37	693	4	7	99	D-17	10	2	0	4	3	379
G-8	10	37	693	4	6	41	D-18	10	2	0	4	2	297
G-9	10	37	693	4	5	346	D-19	10	2	0	4	1	481
G-10	10	37	492	4	4	124	D-20	10	2	0	4	0	742
G-11	10	37	492	4	3	825	D-21	9	58	258	4	14	508
G-12	10	37	492	4	2	898	D-22	9	58	258	4	13	473
G-13	10	37	492	4	2	137	D-23	9	58	258	4	12	503
G-14	10	37	492	4	1	467	D-24	9	58	258	4	10	55
G-15	10	36	459	4	6	569	D-25	9	58	258	4	8	302
G-16	10	36	457	4	5	495	D-26	9	58	258	4	7	266
G-17	10	36	459	4	4	516	D-27	9	58	258	4	5	749
G-18	10	36	459	4	3	495	D-28	9	58	258	4	4	865
G-19	10	36	459	4	2	571	D-29	9	58	258	4	3	747
G-20	10	36	459	4	10	604	D-30	9	58	258	4	2	624
G-21	10	36	459	4	0	769	D-31	9	58	258	4	1	527
G-22	10	35	489	4	6	165	D-32	9	58	258	4	0	536
G-23	10	35	489	4	5	505	D-33	9	56	829	4	5	302
G-24	10	35	489	4	4	786	D-34	9	56	829	4	4	536
G-25	10	35	489	4	3	810	D-35	9	56	829	4	3	646
G-26	10	35	489	4	2	986	D-36	9	56	829	4	2	989
K-1	10	29	598	4	11	360	D-37	9	56	829	4	1	593
K-2	10	28	652	4	11	360	D-38	9	56	829	4	0	783
K-3	10	27	448	4	11	360	D-39	9	56	829	3	59	929
K-4	10	26	394	4	11	360	D-40	9	56	829	3	59	110
K-5	10	33	285	4	11	360	D-41	9	56	829	3	58	412
K-6	10	32	242	4	11	360	D-42	9	56	829	3	56	962
K-7	10	31	592	4	11	360	D-43	9	56	829	3	56	165

Tableau-Ap. 5 FICHE D'INVENTAIRE FORESTIER (1)

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU CADRE DE VIE

BURKINA FASO

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION REGIONALE DES CASCADES

FICHE D INVENTAIRE FORESTIER (1)

Date: / / 2002	Chef d'équipe:
Forêt classée de:N ° Placette:..... Surf.Placette:.....	
Coordonnées de la placette: Longitude:..... ° "	
Latitude :..... ° "	
Type d'occupation des sols: ☐ 1. Savane herbeuse ☐ 2. Champ ☐ 3. Jachère ☐ 4. Savane arbustive ☐ 5. Savane arborée ☐ 6. Savane boisée ☐ 7. Forêt claire ☐ 8. Forêt galerie	
Type de sol: ☐ Sableux ☐ Argileux (Limoneux (Gravillonnaire	

Nom de l'essence (15cm < C1,30 m)	Code Essence	Circonférence à 1,30 m (en cm)	Hauteur (en m)
1.			
2.			
3.			
4.			
5.			
6.			
7.			
8.			
9.			
10.			
11.			
12.			
13.			
14.			
15.			
16.			
17.			
18.			

Tableau-Ap. 6 FICHE D'INVENTAIRE FORESTIER (2)

MINISTERE DE L ENVIRONNEMENT
ET DU CADRE DE VIE

BURKINA FASO

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION REGIONALE DES CASCADES

FICHE D INVENTAIRE FORESTIER (2)

Date:/...../.2002 Chef d'équipe:

Forêt classée de: N° Placette:.....Surf.Placette:

Nom de l'essence (3cm < C1,30 m(15cm)	Comptage	Hauteur moyenne (en m)	Nbre de pieds
1.			
2.			
3.			
4.			
5.			
6.			
7.			
8.			
9.			
10.			
11.			
12.			
13.			
14.			
15.			
Arbres de Circonférence (3 cm)			

Plantations rencontrées:

Espèces plantées:

Ecartements:

Situation actuelle: (Taux de survie, feux, pâturage)

.....

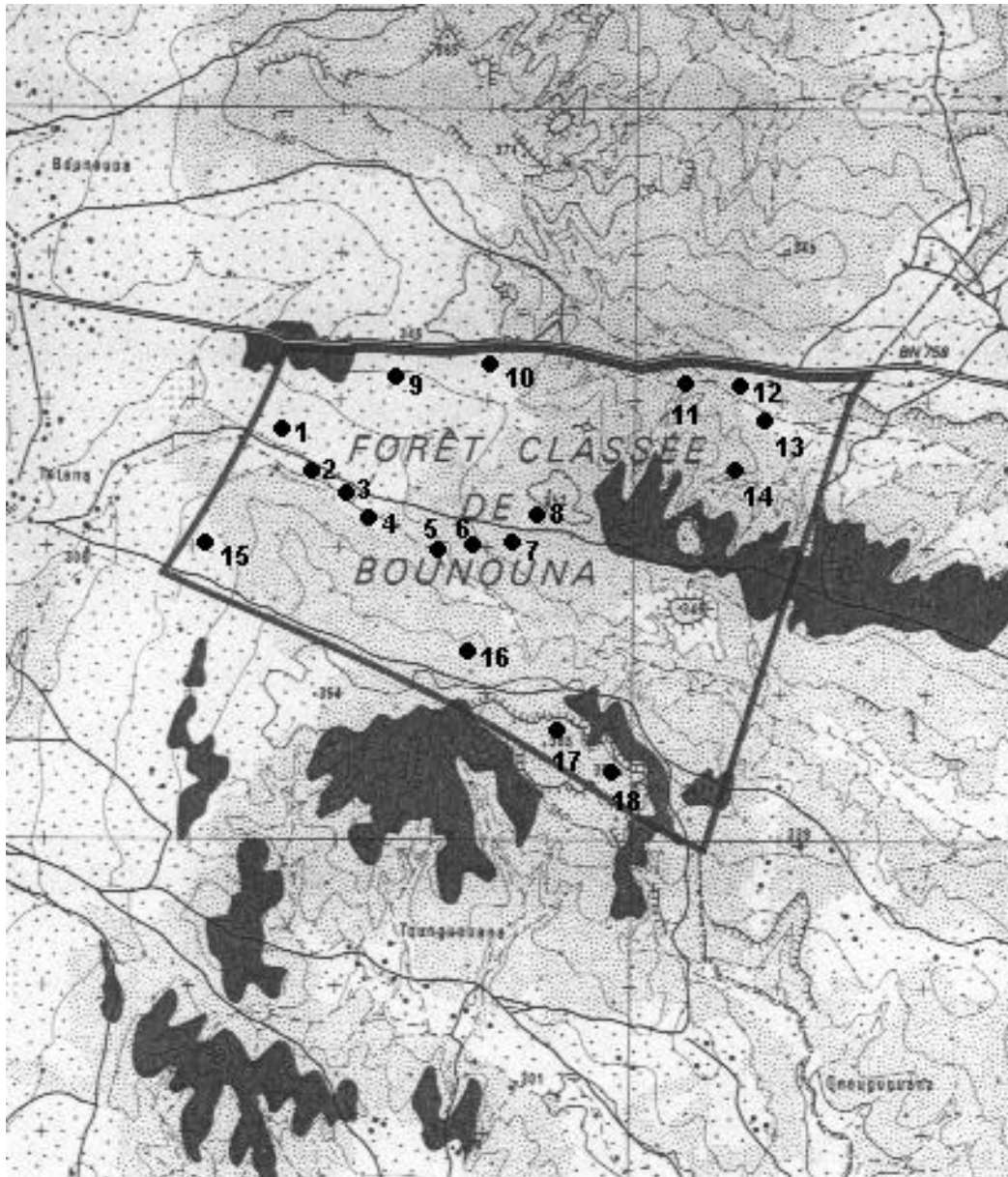
Observations éventuelles:

.....

.....

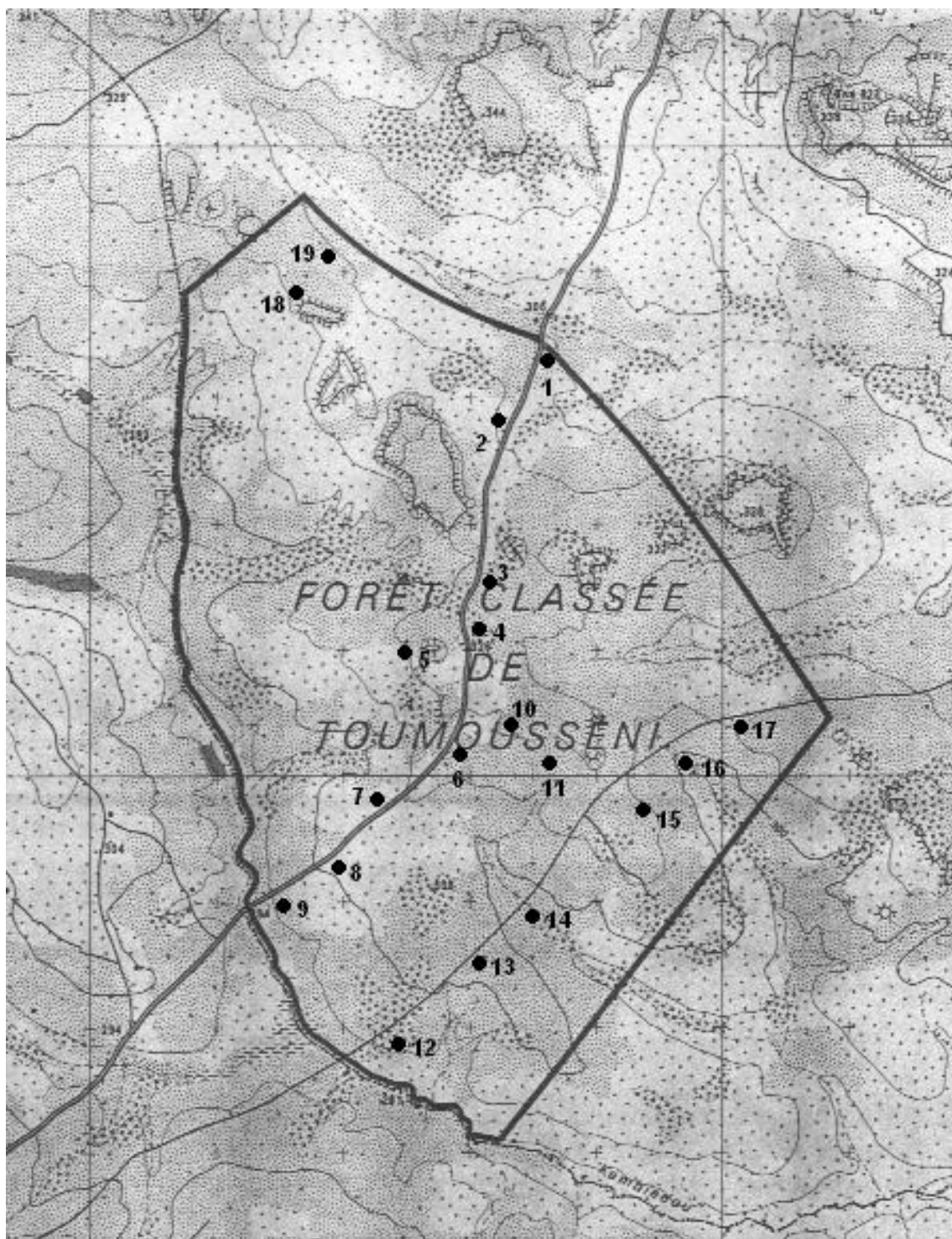
.....

.....



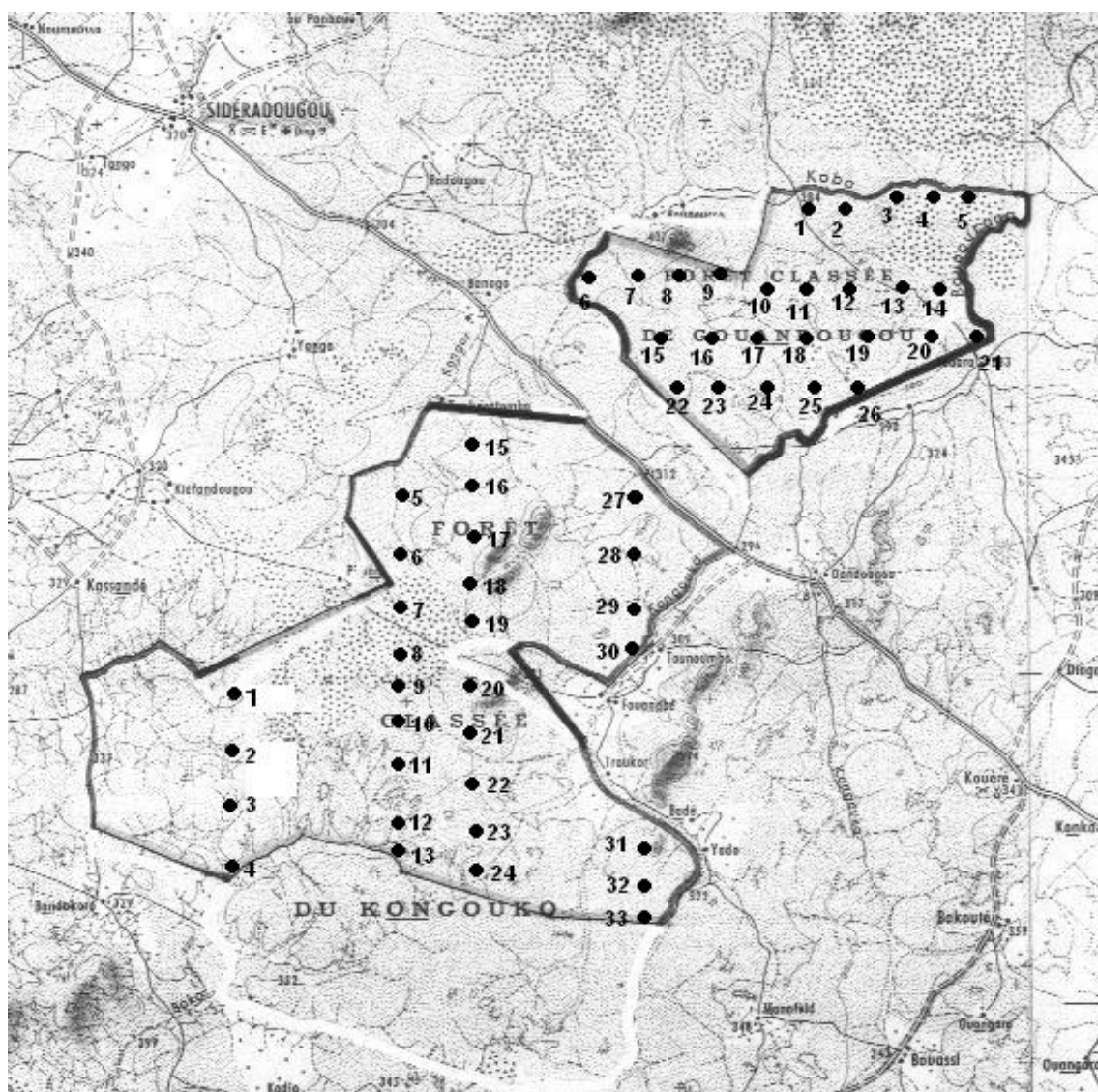
Carte topographique (Echelle:1/50,000)

Figure-Ap. 1 Répartition des Placettes Inventoriées dans la Forêt Classée de Bounouna



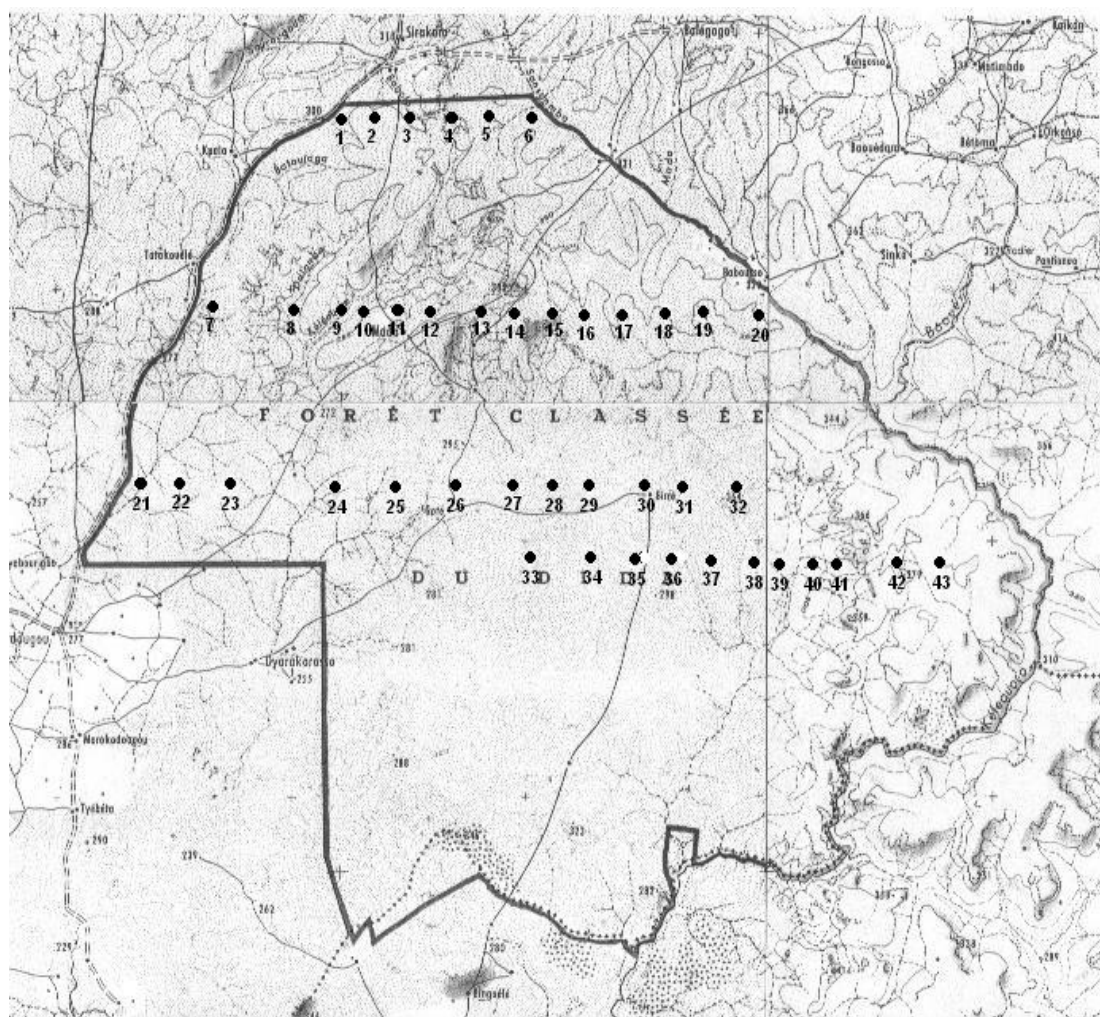
Carte topographique (Echelle:1/50,000)

Figure-Ap. 2 Répartition des Placettes Inventoriées dans la Forêt Classée de Toumousséni



Carte topographique (Echelle:1/200,000)

Figure-Ap. 3 Répartition des Placettes Inventoriées dans les Forêts Classées de Gouandougou et Kongouko



Carte topographique (Echelle: 1/200,000)

Figure-Ap. 4 Répartition des Placettes Inventoriées dans la Forêt Classée de Dida